

# DÉCLIC

---

20 PROPOSITIONS POLITIQUES  
CONCRÈTES ET ÉCOLOGIQUES  
D'ÉTUDIANT.E.S CONFINÉ.E.S





<https://declic-solutions.org/>



Licence Creative Commons

Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>

# INTRODUCTION

**Pourquoi se mobiliser aujourd'hui ?** L'ampleur de la crise du Covid-19 appelle à une réforme globale de notre société. Cette crise révèle les failles de notre modèle et réaffirme le besoin de penser un changement systémique. Ce dernier nous rendra plus aptes à résister aux chocs futurs, à s'adapter et à se reconstruire dans leur sillage. Le concept de résilience doit désormais guider l'ensemble des réflexions et des décisions politiques. Au vu des événements récents et de la crise climatique, il est crucial de renforcer la résilience de nos systèmes alimentaires, sanitaires, énergétiques, urbains et de repenser notre lien au Vivant.

Les prochaines décennies seront profondément marquées par le traumatisme social, économique et politique que nous vivons actuellement. Pourtant, ces bouleversements portent aussi en eux l'opportunité unique d'agir pour construire un monde plus écologique et solidaire. Une opportunité que nous avons décidé de saisir en mettant à profit les **deux mois de confinement. Nous avons élaboré des propositions concrètes et inspirantes, afin d'orienter les politiques françaises vers un avenir plus durable.**

**D'où vient Déclic ?** En mars 2020, deux étudiant.e.s du Master *Environmental Policy* de Sciences Po Paris décident de créer un groupe de réflexion. Le déclic collectif est né au cours d'une discussion entre ami.e.s, où tous partageaient la crainte d'un avenir incertain. Désireux.ses d'être acteurs et actrices du changement, près d'une centaine d'étudiant.e.s et de jeunes diplômé.e.s les ont rejoints, porté.e.s par l'espoir de contribuer, à leur échelle, à la construction du monde de demain.

Les propositions politiques regroupées dans ce rapport sont le fruit des nombreuses réflexions que la crise du Covid-19 a fait émerger chez l'ensemble des membres de Déclic. Que nous révèle cette crise ? Quels sont les piliers et les failles de notre structure socio-économique ? Comment vivre en harmonie avec notre environnement naturel et social ? Plutôt que d'analyser les possibles conséquences de cette crise, nous avons travaillé sur des propositions qui reflètent l'avenir auquel nous aspirons.

Nous avons fait le choix de concentrer notre analyse et nos réflexions sur **la France**. Nos propositions visent à fournir **aux décideurs politiques locaux, régionaux et nationaux des pistes d'action**. Toutes s'inscrivent dans un cadre européen et international, tenant compte des enjeux légaux et politiques dépassant nos frontières. Cette perspective multiple a été facilitée par la grande diversité de notre groupe de travail : y sont représentées 13 régions métropolitaines et d'Outre-Mer et plus de 25 nationalités différentes.

**Pourquoi définir notre travail en 5 thématiques ?** Le changement attendu n'aura d'impact positif sur l'environnement que s'il est pensé au sein de tous les secteurs d'activité. Nous avons donc choisi de travailler sur cinq domaines qui doivent être profondément transformés :

- Agriculture et Alimentation,
- Biodiversité et Espaces Naturels,
- Énergie,
- Santé et Environnement,
- Villes et Territoires.

# INTRODUCTION

Conscient.e.s de la nécessité d'une dynamique transversale et multisectorielle, nous avons placé au cœur de notre démarche les notions d'échange et de co-construction, à travers une collaboration étroite entre les différents groupes thématiques.

En l'espace de deux mois, **44 propositions ont vu le jour**. Elles sont le fruit du travail de nombreux.ses étudiant.e.s et donc le reflet de visions multiples. Elles sont ambitieuses, innovantes, techniques, minutieuses, peut-être même parfois idéalistes.

Ce rapport rassemble les **20 propositions** qui nous ont paru les plus pertinentes, les plus inspirantes, et dont la mise en place nous semble impérative. Ces dernières sont tour à tour générales et spécifiques, novatrices ou en appui à des politiques existantes et réalisables à court et long terme. Elles sont à l'image des membres de Déclic : **audacieuses et diversifiées**.

L'initiative Déclic s'inscrit dans une vague de mobilisation globale, amorcée par de nombreux.ses étudiant.e.s, think tanks, organisations et associations qui se mobilisent pour construire le monde d'après-crise. Sans structure pré-existante, mais animé.e.s par des valeurs communes, nous avons su dépasser les difficultés inhérentes à une collaboration par écrans interposés. Éloigné.e.s les uns des autres, nous avons appris à nous connaître à travers Déclic. Ensemble, nous sommes parvenu.e.s à créer une dynamique d'innovation et de collaboration. C'est uni.e.s par ce projet que nous soumettons aujourd'hui à la lecture de chacun.e ce rapport.

Cette **liste non exhaustive** de 20 propositions n'est ni un plan de relance, ni un programme politique. Nous sommes jeunes et nos expériences, bien que multiples, sont limitées. Nous avons pu compter sur le soutien de nombreux.ses expert.e.s et professeur.e.s qui nous ont aidé.e.s à approfondir nos réflexions. Pour autant, nous reconnaissons la complexité des situations dans lesquelles nos propositions s'insèrent et nous sommes conscient.e.s des limites politiques et économiques que ces dernières peuvent comporter. **C'est pourquoi nous vous encourageons à considérer ces propositions comme autant de pistes de réflexion**. Celles-ci pourront servir d'amorces au lancement d'un débat public inclusif, qui devra permettre à toutes et à tous de contribuer aux changements à venir.

# SOMMAIRE

|                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>AGRICULTURE ET ALIMENTATION</b>                                                                 | <b>6</b>  |
| Mettre en place un fonds public pour l'achat et la location de terres agricoles géré par les SAFER | 8         |
| Développer un Plan Protéines Végétales Européen                                                    | 9         |
| Instaurer un Service National pour une Agriculture Durable                                         | 10        |
| Instaurer une Sécurité sociale alimentaire                                                         | 11        |
| <b>BIODIVERSITÉ ET ESPACES NATURELS</b>                                                            | <b>12</b> |
| Inscrire la Nature dans les programmes scolaires                                                   | 14        |
| Penser une pêche plus responsable                                                                  | 15        |
| Organiser la transition écologique des stations de ski                                             | 16        |
| Redynamiser et améliorer la gestion des écosystèmes d'eau douce                                    | 17        |
| <b>ÉNERGIE</b>                                                                                     | <b>18</b> |
| Promouvoir le développement de la production d'énergie renouvelable citoyenne                      | 20        |
| Repenser une taxe carbone plus juste                                                               | 21        |
| Créer le label "Faible Intensité Carbone" pour les biens de consommation                           | 22        |
| Inscrire dans la loi un critère de décence sur la performance énergétique des bâtiments            | 23        |
| <b>SANTÉ ET ENVIRONNEMENT</b>                                                                      | <b>24</b> |
| Sensibiliser à la Santé Environnementale de la primaire au lycée                                   | 26        |
| Compléter le nutri-score par des mentions nutritionnelles spécifiques                              | 27        |
| Généraliser les Évaluations d'Impact sur la Santé dans chaque projet urbain                        | 29        |
| Déployer des unités de prévention localisées et mobiles                                            | 30        |
| <b>VILLES ET TERRITOIRES</b>                                                                       | <b>31</b> |
| Instaurer une gestion circulaire des bio-déchets urbains                                           | 33        |
| Valoriser les services environnementaux rendus par les espaces verts urbains                       | 34        |
| Promouvoir la mutabilité des bâtiments                                                             | 35        |
| Inclure une assemblée citoyenne représentative dans la rédaction du Plan Local d'Urbanisme         | 36        |





---

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

# INTRODUCTION

---

Depuis plus de 50 ans, les scientifiques alertent sur les menaces globales pesant sur la planète et ses écosystèmes. Nos systèmes agricoles et alimentaires y sont particulièrement vulnérables. La violence de la crise du Covid-19 a accéléré notre prise de conscience de l'urgence d'améliorer leur résilience, dans un contexte imprévisible où la fréquence et l'intensité des crises risquent d'augmenter.

**En tant que jeunes étudiant.e.s, nous souhaitons participer à l'effort de réflexion que la crise a révélé impératif. Nous voulons contribuer à réinventer le monde qui sera le nôtre demain.**

L'alimentation est au coeur de nos préoccupations. La crise du Covid-19 n'a fait que rappeler son caractère central au sein de nos vies. Nous avons été confrontés à des pénuries de farine dans certains supermarchés, non pas du fait d'un déficit de production, mais de l'origine allemande des emballages. Nous avons été appelés à prêter main forte à nos agriculteurs car ils ne pouvaient plus recourir à la main d'oeuvre étrangère, dont le faible coût représente leur seul espoir de rentabilité. À ces multiples observations conjoncturelles s'ajoutent, entre autres : la dépendance de nos exploitations agricoles aux intrants chimiques et aux combustibles fossiles ; le trop faible recours aux circuits d'approvisionnements locaux ; l'effondrement de la biodiversité ; l'épuisement des sols ; l'artificialisation des terres fertiles ; la souffrance économique et psychique de la profession agricole ; et l'accroissement des inégalités sociales en matière de santé, dans lesquelles la nutrition joue un rôle important.

**En somme, alliant nos voix à celles de nombreux scientifiques, politiciens, associations et acteurs de terrain, nous dénonçons l'inadéquation des systèmes agricoles et alimentaires avec notre vision d'un futur souhaitable.**

**Nous croyons possible une transformation globale des systèmes agricole et alimentaire français :** une évolution vers des modèles plus diversifiés, plus autonomes et plus locaux, qui valorisent des pratiques plus respectueuses de l'environnement - sans pesticides et intrants de synthèses notamment. Il s'agit également de recréer un lien entre les acteurs de l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire sur les territoires. Enfin, nous percevons l'importance de faire évoluer nos habitudes de consommation alimentaire, et notamment de diminuer nos apports carnés. Nous sommes convaincu.e.s que c'est en empruntant cette voie que nous pourrions renforcer la souveraineté alimentaire en France. Lors du forum international sur la souveraineté alimentaire de 2007, elle a été définie comme le *"droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes durables, [...], droit des peuples de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires"*.

De nombreuses structures et politiques publiques existent déjà en matière d'agriculture et d'alimentation. Celles-ci demeurent pourtant non-contraignantes, ponctuelles, et peu efficaces pour soutenir la transition écologique et solidaire. Or, la crise nous a permis de prendre toute la mesure du rôle de l'action publique dans le dépassement des bouleversements sociétaux. À travers nos propositions transparaît notre conviction que celle-ci détient un vrai rôle dans la conduite de la transition écologique et sociale des systèmes agricole et alimentaire. En particulier, les collectivités territoriales ont affiché leur désir d'élargir leur spectre de compétences en matière d'**alimentation** : c'est aujourd'hui à l'État de leur en donner les moyens.

Ici, nous ne prétendons pas fournir une liste exhaustive de mesures propres à transformer le système agro-alimentaire en profondeur et à en faire un modèle en termes de résilience. D'une part, parce que nous sommes conscient.e.s que le secteur agro-alimentaire français est intégré à un système international complexe et que, pour être effective, la politique agricole et alimentaire doit nécessairement prendre en compte ces échelles plus globales. D'autre part, parce que c'est par la confrontation de nos points de vue qu'ont émergé plusieurs pistes que nous pensons dignes d'être explorées. Nous souhaitons donc exposer ici nos propositions les plus concrètes, celles qui nous permettent d'envisager le lendemain avec le plus d'enthousiasme.



# Mettre en place un fonds public pour l'achat et la location de terres agricoles, géré par les SAFER

*Pour encourager l'installation de porteurs de projets d'agriculture durable*

## POURQUOI ?

Améliorer la résilience du système agro-alimentaire implique d'augmenter l'offre de main d'oeuvre, le nombre de fermes et d'accroître leur diversification. Or, la dynamique actuelle est inverse : la population active agricole a été divisée par deux entre 1990 et 2018<sup>1</sup>. Elle représente aujourd'hui moins de 3% des actifs et montre de fortes difficultés à se renouveler, entraînant son vieillissement. Lorsqu'une ferme n'est pas transmise, ses terres servent généralement à agrandir une ferme voisine. De plus, les jeunes agriculteur.trice.s et les porteurs de projets d'agriculture durable et de production locale rencontrent d'importants freins à l'installation (méconnaissance des propriétaires cédants, valeur financière très élevée des fermes, achat de matériels...). Lever ces barrières est aujourd'hui une priorité. C'est pourquoi nous proposons **la mise en place d'un fonds public permettant l'achat et la mise à disposition des terres, avec un loyer adapté et progressif pour les porteurs de projets pratiquant une agriculture durable.**

Cette mesure permettrait avant tout de **faciliter l'installation des hommes et des femmes qui ont à cœur de réaliser leur projet d'agriculture durable sur le territoire français.** La prise en charge par les pouvoirs publics de l'enjeu de l'accès au foncier viendrait ainsi combler un besoin majeur pour les agriculteur.trice.s, auquel seuls quelques acteurs de la société civile tentent de répondre à ce jour, tels que l'association Terre de Liens. En s'inspirant notamment de cette initiative, la création de ce fonds par l'État produirait un réel effet de levier à l'installation des porteurs de projets d'agriculture durable. Proposer un outil dédié à ceux qui souhaitent entreprendre des projets agricoles durables permettrait également de leur donner des moyens à la hauteur de leur utilité sociale, ainsi qu'à celle du métier d'agriculteur.trice plus largement. Enfin, en empêchant que des terres agricoles ne soient rachetées pour être utilisées à d'autres fins, ce fonds contribuerait à les protéger et à lutter contre l'artificialisation.

## COMMENT ?

- **Faire de la gestion de ce fonds un nouveau mandat pour les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER).** Sous tutelle étatique, celles-ci ont en effet un fort potentiel d'amélioration dans l'accompagnement des transmissions. Elles disposent d'un droit de préemption sur les terres agricoles et peuvent mettre en veille du foncier cédé le temps qu'un porteur de projet se manifeste. Néanmoins, leur fonctionnement montre des limites. Dans les faits, l'usage de leur droit de préemption est loin d'être systématique : il résulte en général d'une demande émise par une collectivité, une association ou un porteur de projet. De plus, les délais accordés par les comités d'attribution sont souvent insuffisants pour les porteurs de projets hors cadre familial<sup>2</sup>.
- **Louer sous forme de baux ruraux environnementaux (BRE) les terres rachetées.** La sélection des projets bénéficiaires se ferait sur la base d'une évaluation de leur durabilité, avec une priorité accordée à l'agriculture biologique et agro-écologique.
- **Remplacer le loyer par des services rendus, tels que des contrats d'approvisionnement des mairies en production locale.** Appliquée dans certains cas, cette mesure répondrait également au besoin d'apporter de la nourriture locale et de qualité aux citoyens.



# Développer un Plan Protéines Végétales Européen

*Pour lutter contre la déforestation importée  
et diminuer la part carnée des régimes alimentaires européens*

## POURQUOI ?

La crise du Covid-19 a rappelé à quel point les systèmes économiques sont connectés et reposent sur des flux de matières importants. L'Europe n'échappe pas à cette règle et dépend des importations, en particulier de soja et des protéines végétales utilisées pour l'élevage. Alors que cette crise montre la fragilité de notre approvisionnement alimentaire fondé sur des échanges, il apparaît crucial de bâtir sur le long terme une souveraineté alimentaire européenne. C'est pourquoi nous soutenons la **restauration de l'autonomie protéique européenne** grâce à la mise en place d'un **Plan Protéines Végétales Européen (PPVE) ambitieux pour la période 2020-2030**.

Relocaliser et diversifier la production de protéines végétales sur le territoire européen et national participerait à protéger la santé des populations à plusieurs titres. Tout d'abord, compte tenu de la capacité naturelle des légumineuses à fixer et stocker l'azote de l'air, leur introduction dans les rotations **réduirait les besoins en engrais azotés de synthèse**, dont l'épandage est à l'origine d'émissions de particules fines qui contribuent à des affections respiratoires. Ce plan, s'il est connecté à des politiques publiques alimentaires, permettrait également de **diminuer la part carnée des régimes alimentaires européens**. Outre les bienfaits d'une alimentation moins riche en protéines animales issues de l'élevage industriel, **un tel régime limiterait aussi les risques futurs d'épidémie**. Par le changement des pratiques d'élevage qu'il induirait, il contribuerait à réduire l'antibiorésistance, ainsi que la pression sur les terres et la déforestation associée. En effet, pour nourrir les animaux de certains élevages (monogastriques et laitiers), la France importe 4,8 millions de tonnes de soja chaque année, issues à 80% de zones déforestées riches en biodiversité<sup>3</sup>. À l'échelle de l'UE, ce sont 15 millions de tonnes de fèves et 18 millions de tonnes de tourteaux de soja qui sont importées. Or, cette déforestation importée participe à la fois à **l'érosion mondiale de la biodiversité** et à l'émergence de **zoonoses**. La destruction des habitats liée au changement d'usage des sols amène les espèces sauvages à se rapprocher des populations humaines et de leurs animaux domestiques, augmentant ainsi les risques de contamination<sup>4</sup>.

## COMMENT ?

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé une concertation nationale sur le sujet<sup>5</sup> ; nous souhaitons affirmer, dans ce cadre, que le Plan Protéines Végétales Européen doit servir de levier pour :

- **La transition vers une agriculture durable** : pour limiter le recours aux intrants de synthèse, le plan devrait introduire les légumineuses au cœur de nos systèmes de culture et dans les cercles de rotation, sur l'ensemble du territoire européen. Parmi les leviers de ce plan, les efforts de recherche concernant les légumineuses et la sélection variétale pourraient être accentués, ainsi que la collecte statistique sur les variétés cultivées et associées aux prairies.
- **La transition vers des régimes alimentaires moins carnés** : si le plan doit permettre de subvenir aux besoins protéiques des animaux d'élevages, la production de protéines végétales européennes devrait aussi être destinée à l'alimentation humaine (lentilles, haricots secs, pois-chiches, etc.). Le plan devra ainsi se doter d'une partie alimentaire afin d'accompagner les changements de régimes. Par exemple, le PPVE pourra être mené de concert avec le plan pluriannuel de diversification des protéines dans la restauration collective et le menu végétarien hebdomadaire dans la restauration scolaire, assurant par ailleurs des débouchés à la production locale de protéines végétales.
- **La lutte contre la déforestation importée** : le PPVE devrait être pensé comme un levier pour atteindre les objectifs fixés par la France et d'autres pays européens dans le cadre des Déclarations d'Amsterdam "Towards Eliminating Deforestation from Agricultural Commodity Chains with European Countries"<sup>6</sup>. Le plan devra ainsi annoncer clairement l'arrêt des importations de soja liées à la conversion d'écosystèmes naturels.

# Instaurer un Service National pour une Agriculture Durable

*Pour sensibiliser à la production et à l'alimentation durables*

## POURQUOI ?

L'appel du Ministre de l'Agriculture à "la grande armée de l'agriculture française" est révélateur du **manque de personnes volontaires et compétentes dans le secteur agricole en France**. Or, cette carence en main d'oeuvre agricole est directement liée à la faible attractivité du métier d'agriculteur.trice. Ce constat est d'autant plus clair que, dans de nombreuses régions, les terrains de fermes ne trouvent plus de repreneurs et sont souvent rachetés pour agrandir des exploitations déjà existantes. La crise du Covid-19 pose dès lors deux questions majeures. Conjoncturellement, comment mobiliser la population pour soutenir la production française en contexte de crise ? Ensuite, structurellement, comment rendre plus attractif le secteur professionnel agricole favorisant des modes de production durables ? Pour y répondre, nous proposons la **création d'un Service National pour une Agriculture Durable (SNAD)**, complément au Service National Universel<sup>7</sup>. Le SNU entend proposer "une aventure inclusive et universelle pour donner aux jeunes les clés de leur avenir commun". Or, en intégrant à part entière l'agriculture et l'alimentation dans son contenu, le SNU sera davantage en prise avec les enjeux actuels et futurs auxquels il convient de préparer les jeunes.

Le SNAD constituerait tout d'abord un **outil de revalorisation du secteur agricole**. Par l'immersion, il donnerait aux jeunes la possibilité de découvrir un métier, et ainsi de susciter chez eux des vocations. Il contribuerait à remettre le lien avec les agriculteur.trice.s au cœur des consciences des Français, en permettant de mieux percevoir leur utilité sociale. Le SNAD serait également un **levier de sensibilisation à la production et à l'alimentation durables**. Grâce à l'acquisition de connaissances agronomiques de base et à l'expérience de la complexité du travail agricole et des processus naturels, les jeunes devraient être en mesure de mieux comprendre ce qu'ils retrouvent dans leurs assiettes. Ils pourraient ainsi percevoir l'importance de produire les aliments dans un plus grand respect de la Terre et du vivant. Enfin, le SNAD offrirait une **réponse pragmatique aux prochaines crises en rendant le secteur agricole français plus résilient**. Par la formation aux pratiques agricoles durables, il serait un moyen pour mobiliser les citoyens volontaires et compétents lors des prochaines crises et ainsi assurer la production et l'approvisionnement alimentaire sur le territoire français.

## COMMENT ?

Le SNAD pourra prendre deux formes :

- Pour les **15-17 ans**, il s'agirait d'une **expérience obligatoire**, grâce à l'intégration de la thématique "Agriculture et élevage durables" aux missions d'intérêt général, et des exploitations agricoles parmi les établissements d'accueil du SNU. Celles-ci seraient sélectionnées sur la base du respect d'un cahier des charges des pratiques d'agriculture durables, qui pourrait s'inspirer des travaux des réseaux CIVAM et Agriculture Durable<sup>8</sup>. Cette première formule viserait à faire découvrir aux jeunes le milieu agricole en prêtant main forte aux producteurs locaux, leur permettant de bénéficier d'une courte formation aux pratiques agricoles durables.
- Pour les **18-30 ans**, le SNAD offrirait la possibilité de s'engager pour un **service prolongé** permettant d'obtenir un certificat d'aptitude au travail agricole. Il serait composé d'une **formation plus approfondie en agriculture durable**, dispensée en amont par les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), suivie d'une **expérience de 2 à 3 mois** dans une exploitation appliquant ces pratiques. Cette expérience pourrait ainsi faire l'objet d'une validation d'acquis éligible au Compte Personnel de Formation. Elle serait également valorisable académiquement par le biais d'une équivalence pour une partie des enseignements dispensés dans les formations agricoles professionnelles, destinée aux jeunes souhaitant s'orienter dans cette voie. Enfin, ce deuxième volet permettrait aux jeunes de développer des compétences en lien avec l'enjeu de la gestion durable des sols et d'être appelés auprès des agriculteur.trice.s en cas de crise.

# Instaurer une Sécurité sociale de l'alimentation

*Pour promouvoir une véritable solidarité alimentaire*

## POURQUOI ?

**Le système d'aide alimentaire français est complexe, insuffisant pour répondre aux besoins alimentaires de toutes et de tous, et axé sur une aide d'urgence jugée avilissante.** Il repose sur une multiplicité d'acteurs. L'État, les collectivités, les CCAS, FranceAgriMer, les bailleurs de fonds privés, ou encore les associations, entremêlent leurs actions pour subvenir à ces besoins. Son fonctionnement repose en majorité sur de la main d'œuvre bénévole. N'étant pas automatique, c'est aux individus éligibles de faire par eux-mêmes la démarche auprès de leur CCAS<sup>9</sup>. La couverture territoriale des associations et banques alimentaires étant inégale, certaines régions rurales et quartiers urbains n'ont pas accès à l'aide alimentaire. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté complète ce système d'instruments additionnels<sup>10</sup>, mais ponctuels. Le taux de couverture du système est insatisfaisant : parmi les 8,8 millions de français vivant sous le seuil de pauvreté, et les 20 millions en situation de fragilité, moins de 20% sont bénéficiaires de l'aide alimentaire<sup>11</sup>. Le système satisfait seulement 40% des apports caloriques et ne comble pas les besoins nutritionnels<sup>12</sup>. De plus, il ne fournit pas d'aliments de qualité en raison du choix du couplage de l'aide alimentaire à la lutte contre le gaspillage : les invendus et produits transformés constituent 95% de l'aide alimentaire<sup>13</sup>. Or, fournir aux publics précaires des aliments non-choisis est jugé avilissant. Nourrir les bénéficiaires d'aliments de qualité est nécessaire, car le coût de l'alimentation joue un rôle dans les inégalités en matière de nutrition et de santé<sup>14</sup>. Le système est construit pour faire face à des besoins urgents, mais ne permet pas une couverture suffisante et qualitative des besoins sur le long terme. **Le système actuel n'est donc pas conforme au droit à l'alimentation** (cf. Proposition "Droit à l'Alimentation Durable"). La crise sanitaire a démontré la vulnérabilité des personnes souffrant de malnutrition. Les problèmes de santé sont des facteurs de co-morbidité liés à une alimentation de mauvaise qualité, auxquels les publics en situation de précarité alimentaire sont davantage sujets. Face à la croissance du nombre de personnes en situation de fragilité sociale, le recours à l'aide alimentaire est sur-sollicité. Les aides financières et matérielles européennes, nationales, territoriales et privées, déjà insuffisantes pour combler la demande d'avant crise, le sont davantage. La crise du Covid-19 met donc en exergue **les failles du système d'aide alimentaire**.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'**une Sécurité sociale alimentaire**<sup>15;16</sup>. Elle permettrait de redonner aux citoyens un pouvoir d'action en exerçant dignement le choix de leur alimentation, et d'inciter aux comportements favorables à leur santé, tout en favorisant l'économie locale. L'argent investi serait donc directement réinjecté dans l'économie locale. Ce dispositif permettrait la mise en conformité du système d'aide alimentaire aux principes de démocratie alimentaire, jugée centrale dans la mise en pratique du droit à l'alimentation durable (cf. Proposition "Droit à l'Alimentation Durable"). Enfin, **la sécurité sociale alimentaire renforcerait le volet préventif de la sécurité sociale et diminuerait ainsi les futurs coûts de traitement curatifs** (obésité, diabète, etc.).

## COMMENT ?

- **Mettre à disposition un budget mensuel pour les ménages précaires et/ou situés sous le seuil de pauvreté .**
- **Conditionner l'aide à la résidence, et non à la citoyenneté.**
- **Financer cette mesure grâce à une cotisation spécifique**, prélevée et redistribuée de façon similaire à celle de la sécurité sociale sur les revenus mixtes et les salaires.
- **Conditionner l'utilisation de ce budget, via la carte vitale, à l'achat d'aliments conventionnés** : frais, nutritionnellement bénéfiques, locaux dans la mesure du possible, conformes au cahier des charges du commerce équitable et à un régime flexitarien réduisant les apports carnés.
- **Faire de la redistribution des fonds la prérogative des territoires**, idéalement des Agences de l'alimentation (cf. Proposition "Agences de l'Alimentation").





# BIODIVERSITÉ ET ESPACES NATURELS



# INTRODUCTION

---

La pause silencieuse des semaines passées aura suscité de nombreuses réflexions quant à nos modes de vie. **Nous avons été nombreux à penser l'après, et pour se faire, il nous a semblé évident d'observer l'avant.** La crise sanitaire que nous vivons nous a surpris par la rapidité de son expansion et l'ampleur de ses conséquences.

Notre modèle économique contribue fortement à la dégradation de la planète Terre, dont, paradoxalement, il dépend considérablement. **Dès la fin du XXème siècle, nous avons observé l'incompatibilité de certains de nos comportements avec la survie du vivant non-humain.** Nous le savions, le poids de notre présence sur Terre, de par notre activité humaine nuisible remettait en cause la pérennité de la biodiversité et des espaces naturels.

**Non sans alerte nous avons pourtant fait le choix de fermer les yeux.** Nous avons observé le nombre grandissant d'espèces animales et végétales en voie de disparition, la multiplication des catastrophes naturelles, l'acidification de l'Océan, l'intoxication des sols ou encore la montée des eaux. Le rapport spécial du GIEC sur l'Océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, approuvé le 24 septembre 2019 par les 195 gouvernements membres du GIEC rend compte d'une réalité tragique dont nous sommes pourtant les acteurs responsables<sup>1</sup>.

Le Coronavirus Sars CoV-2 est une zoonose, c'est-à-dire une maladie qui se transmet d'abord de l'animal à l'Homme. **La proximité avec l'animal sauvage porteur du virus questionne notre rapport à la Nature.** Au nom du rendement, la déforestation ou encore l'artificialisation des sols sont des choix que nous pensons justes. Or, cette domination sur la Nature est une erreur fatale pour la survie de l'espèce humaine. Effectivement, 31% des épidémies sont directement liées à la déforestation<sup>2</sup>. **Refuser de considérer notre responsabilité, et s'opposer à un changement de paradigme, nous exposerait à de nouveaux épisodes épidémiques.**

Nous regrettons grandement le manque de transparence, d'éducation et d'information, nécessaires pour tendre vers un équilibre durable au sein du vivant sur Terre. **Il est plus que jamais temps que le gouvernement français fasse acte de sa responsabilité à protéger sa population par la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.** Il en va de la santé des citoyens mais également du rétablissement d'une relation saine et durable avec le vivant non-humain.

**La France est un pays dont le territoire est riche d'une nature variée, généreuse et éblouissante.** Les paysages et monuments naturels français sont présents sur cinq continents, des récifs coralliens denses de la Nouvelle-Calédonie à la grandeur des récifs montagneux des Alpes.

**Les auteurs des propositions qui vont suivre sont des étudiants et étudiantes déterminé.e.s à porter leur voix afin de rétablir une société qui se veut juste, respectueuse, solidaire, et durable.** Le respect de la Nature est une urgence, tout comme la considération de la valeur intrinsèque du vivant non-humain. Au vu de l'importance d'une gestion portée à l'échelle locale, **il est nécessaire de repenser l'organisation et le fonctionnement hautement centralisés de la protection de la biodiversité et des espaces naturels.**

Ces propositions portent une volonté de préserver la planète Terre en respectant la finitude de ses ressources naturelles, en ajustant nos modes de vie afin d'assurer un avenir serein pour les générations futures. Enfin, ces propositions concernent différents écosystèmes (océaniques, lotiques, lenticques, terrestres et alpins) pour permettre un changement plus global dans un monde naturel interconnecté.

# Inscrire la Nature dans les programmes scolaires

*Faire évoluer les programmes scolaires afin de renforcer les contacts avec l'environnement naturel proche de l'établissement scolaire*

## POURQUOI ?

La période de confinement a mis en évidence l'urgence d'une reconnexion avec la Nature. De plus, il est reconnu que les activités de plein air sont nécessaires pour la construction de l'individu, et ce tout au long de son parcours scolaire. **Dans un monde de plus en plus numérisé, il est crucial de pouvoir conserver, sinon créer, un lien essentiel entre les jeunes générations et les espaces naturels proches.** Bien que les objectifs pour l'horizon 2030 sont à saluer, l'Éducation au Développement Durable (EDD) doit aller plus loin. Il n'est pas rare de souligner la fatigue des élèves face à l'apprentissage scolaire conventionnel. En France, 11 % des élèves de 15 ans déclarent avoir volontairement manqué l'école durant une journée, dans les deux semaines précédant l'enquête<sup>3</sup>. De plus, le coût du décrochage scolaire à la collectivité pour une personne tout au long de sa vie est estimé à 230 000 euros<sup>4</sup>. Pourquoi de tels chiffres ? Une expérience scolaire négative et un contexte scolaire défavorable font bien parties des facteurs clés à prendre en compte. Face à ces risques, des solutions innovantes sont déjà mises en place ailleurs en Europe. Les concepts de *l'uderskole* en Scandinavie ou celui de la *Pédagogie Steiner-Waldorf* en Allemagne sont de plus en plus reconnus comme des alternatives viables au système éducatif conventionnel. Historiquement, ce système ignore trop les lieux à investir, les acteurs locaux à rencontrer et les activités manuelles à développer.

**Nous proposons que chaque établissement scolaire de l'école primaire au lycée développe un projet de sensibilisation à la Nature.** Ce projet amènera à renouer un lien fort et à développer des activités en lien avec des structures locales de préservation de la Nature. Ces projets permettront de sensibiliser les élèves à ces enjeux, à l'échelle locale. Visiter et connaître leur environnement proche les aidera à développer un sens de la communauté; reconnaître et comprendre la nature proche; et construire une relation avec leur localité. De plus, de nombreux spécialistes s'entendent pour vanter les bienfaits du contact avec la Nature sur le développement des enfants. Selon les travaux du biologiste suédois Patrik Grahm, les enfants qui étudient dans ce cadre sont *«moins souvent malades, plus sociables et ont une meilleure concentration»*<sup>5</sup>.

## COMMENT ?

- **Modifier le cadre juridique de l'organisation de ces classes.** Les classes vertes sont actuellement définies par les circulaires n° 99-136 du 21 septembre 1999<sup>6</sup> et n° 2005-001 du 5 janvier 2005<sup>7</sup>. En les appliquant, les classes de découvertes et les classes d'environnement comprennent au moins une nuitée et appartiennent à la catégorie des sorties scolaires avec nuitée(s), qui sont facultatives. Il est nécessaire de faire sortir les classes vertes de ce cadre pour les rendre obligatoires.
- **Faire en sorte que les "classes vertes" soient considérées comme une activité de service public obligatoire dans le cadre du service public de l'enseignement.** Une demi-journée en extérieur dans la nature, sous forme de sortie éducative hebdomadaire ou bimensuelle, doit être proposée à chaque classe. Le ministère de l'Éducation nationale, en lien avec celui de la Transition Écologique et Solidaire, développerait un "fonds des classes vertes" destiné au développement des projets mentionnés. Ce fonds se couplerait avec ceux des collectivités territoriales.
- **Faire valoir la biodiversité et les espaces naturels environnants au sein des enseignements.** Calculer le volume des arbres en mathématiques, écrire des poèmes dans et sur la Nature en français ou en cours de langue étrangère et se rendre dans l'écosystème naturel étudié pour la SVT permettrait ainsi de lier la théorie à la pratique.

# Penser une pêche plus responsable

*Pour une meilleure préservation des écosystèmes marins :  
comprendre les enjeux des pêcheries françaises*

## POURQUOI ?

**Reconsidérer la pêche aujourd'hui en France doit être une priorité.** La disparition de la petite pêche traditionnelle, les problèmes de vétusté des équipements, les subventions opaques sont autant de conséquences engendrées par la gestion actuelle de la pêche. La Politique Commune de la Pêche de 2014 avait fixé des objectifs exigeants pour 2020<sup>8</sup>. Il est nécessaire de continuer cette marche engagée vers une pêche plus soutenable. Disposant de la seconde plus grande Zone Économique Exclusive (ZEE) au monde, la France a un réel impact sur l'exploitation des stocks halieutiques au sein de sa ZEE, mais également en Haute Mer. **Il est temps que la France joue un rôle exemplaire au sein de la communauté internationale et s'accorde avec les objectifs qu'elle s'est fixés**<sup>9</sup>. Encore récemment, de nombreuses critiques ont été adressées à l'égard de l'attribution de subventions à ce secteur. Le gouvernement français a choisi de considérer le chiffre d'affaires comme unique critère d'attribution de ces aides. Une aberration lorsque l'on sait qu'en France la petite pêche côtière ne représente que 22% des captures en valeur mais qu'elle couvre 52% des emplois du secteur<sup>10</sup>. De plus, en France, le nombre de contrôles en mer et au débarquement a diminué au fil des années. Par exemple, le nombre d'inspections a baissé de 13,5% entre 2014 et 2015, selon les chiffres communiqués par l'Observatoire français des pêches. La baisse a été de 5,1% en 2016<sup>11</sup>. Enfin, il n'existe pas de données consolidées et accessibles au public sur le nombre exact d'infractions se produisant chaque année. Renforcer le contrôle des quotas et lutter contre la pêche illégale est un impératif pour la pérennité des pêcheries françaises.

**Cette mesure permettrait de sauvegarder un bassin d'emplois en état de grande fragilité, tout en l'inscrivant dans les logiques de respect de l'environnement et de préservation des stocks pélagiques.** Pour ce faire, il est nécessaire de reconsidérer les dynamiques actuelles du secteur de la pêche.

## COMMENT ?

- **Rediriger les subventions accordées.** Les subventions accordées peuvent grandement aggraver les dommages faits à la biodiversité marine. Il faut faire en sorte que les critères d'attribution décidés soient équitables et durables. Il est nécessaire de considérer des critères sociaux et environnementaux en complément de celui du chiffre d'affaires : respect des quotas, des réglementations sur la pêche, d'un équipement aux normes. Cela permettrait à la fois d'inciter à un plus grand respect de l'environnement et de pérenniser les petites entreprises locales.
- **Renforcer le contrôle des pêches.** La lutte contre la pêche illégale doit impérativement être renforcée et ce par des contrôles portuaires stricts et plus fréquents, l'utilisation d'application numérique - type Global Sea Watch<sup>12</sup> - à l'échelle nationale, et la mise en place de partenariats avec des ONGs impliquées dans la surveillance. Des outils simples pourraient avoir un changement significatif. Inciter les pêcheurs à s'équiper de filets à LED pourrait permettre une réduction drastique de captures accidentelles de dauphins et tortues par exemple<sup>13</sup>.
- **Rentrer en conformité avec la Convention sur le droit de la mer.** Alors que la France est souvent en retard en termes de droit de la mer, il est temps qu'elle fasse figure de leader dans le respect des traités et des conventions, en redonnant toute sa place aux avis scientifiques qui doivent avoir plus qu'un avis consultatif.
- **Sensibiliser les consommateurs et les restaurateurs au prix réel du poisson et à son origine.** L'objectif est d'inciter à une consommation de produits marins locaux dont la pêche a un impact moindre sur l'écosystème, en mettant en place une communication claire autour du poisson vendu. La promotion d'initiatives comme Mr.Goodfish<sup>14</sup> est recommandée.



# Organiser la transition écologique des stations de ski

*Pour sauver les stations de moyenne montagne  
tout en protégeant l'environnement*

## POURQUOI ?

Depuis quelques années, certaines stations de ski se font livrer de la neige par hélicoptère pour pallier le manque d'enneigement. De même, le recours à la neige de culture est devenu monnaie courante : d'ici à 2025, 45% de la couverture neigeuse sera produite artificiellement dans les Alpes<sup>15</sup>. Pourtant, cette pratique est néfaste pour les sols et très consommatrice d'eau et d'énergie<sup>16;17</sup>. **Ces exemples montrent la difficulté des stations de ski à s'adapter au réchauffement climatique, qui va fortement réduire l'enneigement, notamment dans les stations de moyenne montagne.** Ces dernières préfèrent protéger leur activité économique hivernale, qui représente 120 000 emplois et 9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, parfois au détriment de l'environnement<sup>18</sup>. **Une véritable politique de transition écologique doit donc être mise en place pour aider les stations de moyenne montagne à s'adapter au changement climatique**, en conciliant leur activité économique et la protection de l'environnement.

**L'établissement d'un fonds dédié à la transition écologique des stations de ski permettrait de protéger les stations de moyenne montagne, qui seront les premières impactées par le réchauffement climatique.** Ces stations ont souvent une économie plus fragile que les domaines skiables de haute montagne. Elles tentent déjà de s'adapter en proposant des activités sur les quatre saisons ou en nouant des partenariats avec les parcs régionaux locaux. Cependant, le manque de ressources financières, nécessaires à la réhabilitation des infrastructures ou à la mise en place de nouvelles activités, limite ces développements<sup>19</sup>. Par ailleurs, le pouvoir d'action des stations est restreint. Celles-ci délèguent souvent l'exploitation de leur domaine skiable à des opérateurs privés. Ce fonds donnera donc aux stations les moyens d'agir à l'échelle locale pour s'orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

## COMMENT ?

- **Encourager une gestion communale.** Afin d'assurer une mise en place efficace de cette transition écologique, les communes devront reprendre en main la gestion de leurs domaines skiables. Il faudra redéfinir les conditions des accords de délégation de gestion et poursuivre la politique de fusion de communes, pour voir des politiques cohérentes appliquées à l'échelle du massif montagneux.
- **Créer un fonds dédié.** Son financement proviendra du budget de l'État, complété par des sources de financement locales. Par exemple, un système de pollueur-payeur pourra être mis en place, à travers une taxe verte sur les activités les plus polluantes classifiées par une autorité indépendante.
- **Distribuer les ressources du fonds aux régions de moyenne montagne les plus touchées.** Elles décideront ensuite elles-mêmes de l'allocation des ressources entre les communes en favorisant celles au potentiel de transition le plus élevé.
- **Créer des comités spéciaux de gestion de la transition écologique.** Dans chaque commune bénéficiaire du fonds, un comité spécial pour la transition écologique sera créé. Il réunira des élus locaux ainsi que des représentants de la société civile et sera chargé de l'allocation des ressources et de la valorisation d'activités durables.

# Redynamiser et améliorer la gestion des écosystèmes d'eau douce

*Pour permettre la consolidation d'écosystèmes essentiels à la régulation climatique des cours d'eau et des zones humides*

## POURQUOI ?

**Pour mieux faire face aux inondations et sécheresses, le réseau hydrographique français doit retrouver son équilibre et son dynamisme perdu.** La multiplication des risques climatiques résulte d'un dérèglement des différents écosystèmes et d'une fragilisation de la biodiversité. D'après l'Organisme National de la Biodiversité (ONB), plus de 70% des eaux de surface sur le territoire étaient en mauvais état en 2018 et plus de deux tiers des habitats naturels sont devenus inadaptés aux espèces qu'ils abritent<sup>20</sup>.

**La restauration des milieux aquatiques et humides<sup>21</sup> et la réduction de l'artificialisation des berges<sup>22</sup> permettent une évolution plus libre des cours d'eau et une réhabilitation des espèces endémiques essentielles au bien-être de ces écosystèmes. L'ensemble de ces processus régulent naturellement l'érosion des sols en permettant leur régénération<sup>23</sup>.** Ces changements éviteraient de nombreux coûts humains et matériels, la France étant le 10<sup>ème</sup> pays le plus touché au monde en termes de dégâts liés aux événements climatiques (les coûts s'élèvent à 44 milliards d'euros entre 1998 et 2017<sup>24</sup>). En repensant les procédés de gestion pour s'inspirer directement du génie végétal, la France pourrait optimiser l'état de ses points d'eau de surface, tout en minimisant son action et les coûts réels.

## COMMENT ?

Les mesures doivent être flexibles face au changement climatique, et à des échelles de gouvernance variées. Elles soulèvent des questions de gouvernance, de développement économique, d'énergie, mais aussi d'urbanisme.

- **Favoriser une approche écosystémique ("Ecosystem Based Management"<sup>25</sup>) pour la gestion des écosystèmes d'eau douce.** Elle intègre toutes les parties prenantes et leurs intérêts, des scientifiques experts aux collectivités locales.
- **Renaturaliser l'aménagement des cours d'eau et des berges artificielles.** L'utilisation des techniques de génie végétal permettra de réaménager les berges artificielles afin qu'elles soient plus adaptées aux usages fluviaux modernes et plus respectueuses des écosystèmes. L'enrochement et les pentes douces artificielles devront ainsi faire place à des techniques d'assistance à la régénération (fascines d'hélophytes, matelas gabions, mesures ciblées contre les ragondins pour éviter l'érosion)<sup>26</sup>.
- **Créer des bassins de rétention.** La reconversion de canaux fermés à la navigation en bassin de rétention, couplée à une reforestation des zones humides permettrait de solidifier les berges et de désengorger les cours d'eau en cas de crue<sup>27</sup>. Pour réaliser ces travaux, une main-d'œuvre diverse pourrait être engagée, composée de volontaires, de travailleurs dans le cadre de programmes éducatifs et d'intérêts généraux. La réduction de l'érosion et des autres risques naturels limiterait les frais d'entretien des berges et des zones humides. Les économies ainsi réalisées à moyen et long terme pourront être allouées à la régénération des écosystèmes<sup>28</sup>.
- **Relier les aires protégées** qui sont aujourd'hui trop fragmentées. Pour favoriser une meilleure résilience de la biodiversité<sup>29</sup>, il est nécessaire d'encourager la création de réseaux entre les écosystèmes alpins, marins, côtiers, d'eau douce et de zones humides. Ils permettront aux espèces d'interagir, de circuler et de s'adapter en vue du changement climatique.



---

# ÉNERGIE



# INTRODUCTION

---

La crise du Covid-19 a drastiquement baissé les émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, du fait de la réduction massive d'un élément central de nos sociétés, **la consommation d'énergie**. Cette corrélation met en exergue l'importance d'ajuster notre système énergétique afin d'être à la hauteur des ambitions climatiques fixées par l'Accord de Paris de 2015. Le fait que la crise soit avant tout sanitaire et économique pourrait en effet détourner l'attention des décideurs politiques de cet enjeu fondamental. En France, les premières décisions pour relancer l'économie semblent mettre les objectifs environnementaux en arrière-plan, alors qu'ils sont indispensables pour garantir un monde durable. C'est pourquoi il est essentiel de repenser notre système énergétique à travers des solutions innovantes qui permettront, en plus de pallier les conséquences négatives de la crise actuelle, d'anticiper la crise climatique qui se rapproche.

En tant que jeunes étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s concerné.e.s par ces questions, nous souhaitons participer, aux côtés des scientifiques et des décideurs politiques, à l'élaboration des solutions du monde de demain, qui sera le nôtre. Il y a encore un long chemin à parcourir pour que ce monde soit résilient aux conséquences négatives générées par le monde d'avant. Pour ce faire, nous nous sommes rassemblé.e.s pour imaginer des propositions concrètes destinées à repenser le secteur de l'énergie à court et long terme. Ces propositions couvrent différents secteurs ayant un rôle étroit entre les enjeux énergétiques et la réduction d'émissions. C'est par l'association, tant au niveau **individuel** que **collectif**, de tous les acteurs intervenant du côté de **l'offre** - la production d'énergie - à ceux situés du côté de la **demande** - son usage - que nous repensons le système énergétique de demain.

Nous avons ainsi choisi de traiter trois thèmes sectoriels : le **bâtiment**, le **transport**, et **l'industrie**, qui concentrent la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France et ce, sans changements majeurs au cours des dernières années. En plus de se concentrer sur les émissions **en amont**, en proposant de réduire l'intensité carbone des procédés industriels par exemple, nous mettons l'accent sur **l'aval**, en considérant le **comportement** de chaque citoyen.ne. En effet, changer nos habitudes, comme nous avons été contraints de le faire lors de la crise, est l'une des clés du succès de la transition énergétique. Adopter des gestes plus sobres et responsables au niveau des habitudes de consommation et de déplacement nous paraît primordial.

Nous nous sommes également penchés sur la **production d'énergie** afin de développer un système plus diversifié et résilient sur le long terme, capable à la fois de faire face aux enjeux du parc nucléaire vieillissant tout en gardant une énergie décarbonée. Pour ce faire, nous voulons mettre en avant des **changements structurels** dans l'organisation du secteur de l'électricité, avec la participation accrue d'acteurs multiples, dont les citoyens et les gestionnaires de réseaux. Enfin, nous avons réfléchi sur le thème de la **tarification du carbone** pour s'assurer qu'elle soit plus juste et mieux acceptée, tout en étant efficace contre les émissions de GES.

Nos propositions sont le reflet d'une volonté commune d'engager le secteur de l'énergie dans une transition vers une **société plus écologique, juste et solidaire**.

# Promouvoir le développement de la production d'énergie renouvelable citoyenne

*Développer une stratégie nationale et un cadre réglementaire favorables aux projets d'énergie renouvelable citoyens et participatifs*

## POURQUOI ?

Le développement de projets d'Énergies Renouvelables (EnR) financés ou portés par des acteurs locaux contribue à atteindre l'objectif national de 33% de la consommation finale brute d'énergie provenant d'EnR d'ici 2030<sup>1</sup>. Les EnR modernes ne nécessitent pas de combustibles, ni de personnel *in-situ* pour fonctionner, ce qui les rend relativement autonomes<sup>2</sup>. Elles sont ainsi un moyen de renforcer la **résilience du système électrique**, particulièrement nécessaire pour répondre à une période de crise comme celle du Covid-19. Pourtant, le développement de projets coopératifs est aujourd'hui ralenti par la complexité des procédures administratives et du recours aux appels d'offres. Le manque d'acceptabilité sociale entraîne également des délais plus longs pour les projets en raison d'un nombre important de **recours en contentieux**.

Créer un cadre plus favorable au modèle coopératif (citoyen ou participatif) permettrait un meilleur ancrage local des projets d'EnR en attribuant un rôle plus important aux collectivités territoriales. Cela améliorerait leur **acceptabilité sociale** en permettant aux acteurs locaux (citoyens, entreprises locales...) de participer à leur financement et à leur gouvernance<sup>3</sup>. De plus, les **retombées économiques** des projets seraient directement réinvesties dans des actions d'efficacité et de sobriété énergétique des territoires (rénovation énergétique, éclairage public...)⁴.

## COMMENT ?

- **Compléter la Programmation Plurianuelle de l'Énergie par une stratégie nationale** fixant un objectif de production d'énergie renouvelable dont **les actifs sont détenus par des acteurs locaux** (collectivités territoriales, citoyens, entreprises locales, etc.). L'atteinte de cet objectif devrait être accompagné de la mise en place d'un cadre plus incitatif au développement des projets, notamment par la simplification du parcours administratif (procédures pour la construction et l'obtention de l'autorisation d'exploiter).
- **Instaurer un cadre fiscal incitatif pour les projets d'autoconsommation collective et de Communautés d'Énergies Renouvelables (CER)**. L'exonération de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) et de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) favoriserait les projets d'autoconsommation collective. L'adaptation du Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) pour ces projets nécessite le retrait de la majoration qui pèse sur la part d'électricité alloproduite (qui provient du réseau)<sup>5</sup>.
- **Adapter le cadre des appels d'offres pour favoriser l'investissement participatif et maintenir les mécanismes de soutien à guichet ouvert pour les projets de taille plus réduite**. À moyen terme, des conditions préférentielles via un cadre spécifique aux CER dans les appels d'offres (permis par la directive (UE) 2019/2001) doivent être développées, car les critères exigeants de l'actuel bonus pour l'investissement participatif n'incitent pas à leur développement<sup>6</sup>. À court terme, les mécanismes de soutien à guichet ouvert peuvent cibler les CER spécifiquement, puis ensuite être conservés seulement pour les projets à taille réduite.
- **Augmenter le seuil des règles d'exemption de l'Offre au Public de Titres Financiers (OPTF)** à 1 million d'euros - comme permis par le règlement UE 2017/1129 - pour les collectes directes (sans intermédiaire) de fonds, contre 100 000 euros actuellement. Afin de limiter les risques pour les investisseurs, des mesures complémentaires doivent être prises afin de garantir la viabilité du projet : des informations claires et transparentes mais également la possibilité d'associer un tiers de confiance (Régions, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - ADEME- ...)⁷.

# Repenser une taxe carbone plus juste

*Afin d'assurer une meilleure acceptabilité sociale  
et atteindre les ambitions climatiques*

## POURQUOI ?

La taxe carbone est un sujet clivant en France puisqu'elle touche davantage les ménages les plus modestes et alimente des **crises sociales** telles que les *Bonnets Rouges* en 2013 et les *Gilets Jaunes* en 2018. Les foyers en situation de précarité, qui constituent la base de ces différents mouvements sociaux, sont aujourd'hui les plus touchés par la crise du Covid-19. En effet, un travailleur français sur trois a été placé en chômage partiel depuis le mois de mars. Ce sont également ces mêmes ménages qui dépensent proportionnellement une plus grande partie de leurs revenus dans des biens ayant une empreinte carbone élevée<sup>8</sup>. Réduire l'empreinte carbone de tous les ménages doit donc être un pilier de la transformation de notre pays pour pouvoir se rapprocher des ambitions de l'Accord de Paris sur le Climat. En effet, ce dernier est déjà mis à mal par la crise économique en devenir et la forte chute du prix des hydrocarbures. Cependant, ces prix historiquement bas doivent être perçus comme une opportunité pour relancer la mise en œuvre d'une taxe carbone.

Au vu de ces constats, nous proposons de redistribuer la totalité des revenus de la taxe sous forme de **versements forfaitaires à tous les ménages**. Cette proposition répond donc aux deux grands enjeux de la taxation carbone: l'aspect social et la dimension environnementale. Ainsi, nous espérons créer une dynamique autour d'un nouveau contrat social et environnemental. Les ménages contribueraient à la taxe de manière proportionnelle à leurs revenus. L'avantage de redistribuer de manière égale serait de créer en réalité des **gains de pouvoir d'achat** pour les plus modestes, ces derniers dépensant en effet plus en termes relatifs mais moins en termes absolus. Certaines études suggèrent que cela permettrait de réduire le chômage indirectement par des renégociations salariales et une baisse du coût du travail, le tout permis par une hausse de la consommation<sup>9;10</sup>.

## COMMENT ?

Notre proposition s'articule autour de deux phases : rétablir l'augmentation de la taxe et la redistribuer par la suite.

- **Augmenter progressivement la taxe carbone à 200€/tCO<sub>2</sub> en 2030 contre 44,6€ aujourd'hui.** La taxe s'appliquerait en amont à tous les secteurs non compris dans le système européen d'échange de quotas ainsi qu'aux points d'entrée du CO<sub>2</sub> dans l'économie. Elle concernerait aussi les émissions des véhicules d'une certaine manière. Ce taux permettrait une réduction de 40% des émissions nationales d'ici 2040 par rapport à 1990<sup>11</sup>.
- **Fixer comme objectif un prix de 415€/tCO<sub>2</sub> d'ici à 2050.** Même dans le cadre d'hypothèses socio-économiques pessimistes, cette taxe carbone permettrait à la France de s'inscrire dans un scénario de réchauffement de 2°C<sup>12</sup>.
- **Répartir les revenus de manière équitable entre les ménages.** Un taux de 200€/tCO<sub>2</sub> permettrait au gouvernement de lever 40 milliards d'euros par an<sup>13</sup>. Avec 29 millions de ménages aujourd'hui, cela correspondrait à allouer 1380€/an à tous les ménages. Cela correspond à une augmentation de 10,5% du revenu brut pour le premier décile et de 5,6% pour l'ensemble de la population française<sup>14;15</sup>. Selon l'Agence de la transition écologique (ADEME) cela correspondrait à un gain net pour les cinq premiers déciles - ménages les plus modestes - contrairement à un coût net pour les cinq derniers - ménages les plus aisés<sup>16</sup>.
- **Etablir un système par points qui prend en compte la taille des ménages** et permet une redistribution plus équitable. Chaque adulte correspondrait à 1 point et chaque enfant à charge 1/2 point.
- **Complémenter cette taxe par un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.** En effet, ces hausses de prix pourraient se répercuter sur la compétitivité des entreprises françaises et seraient potentiellement compensées par un mécanisme d'ajustement des prix aux frontières de l'Union Européenne, à l'image du Pacte Vert européen<sup>17</sup>.



# Créer le label «Faible Intensité Carbone» pour les biens de consommation

*Pour récompenser les entreprises respectant un seuil d'émissions dans le processus de production, leur offrant ainsi un avantage commercial*

## POURQUOI ?

La crise du Covid-19 semble intensifier les tendances de consommation durable qui émergent depuis quelques années : en mai 2020, 69% de Français interrogés répondaient “*qu’il faut changer nos modes de consommation pour des produits plus responsables*” (locaux, bio, équitables, etc.)<sup>18</sup>. Les émissions provenant de la production de biens de consommation finaux, donc des secteurs de l’industrie (20%) et de l’agriculture (15%), représentent 35% des émissions françaises à eux seuls<sup>19</sup>. Afin de réduire les émissions tout au long de la chaîne de valeur, les quantifier est indispensable pour suivre le chemin de la neutralité carbone. Certaines entreprises font d’ores et déjà l’effort d’estimer leurs émissions **Scope 1** (émissions directes provenant des activités de production) et **Scope 2** (émissions indirectes liées aux consommations d’énergie nécessaires à la fabrication du produit). Néanmoins, ces calculs se basent sur des critères subjectifs à l’entreprise et sont audités en interne. De plus, bien que le **Scope 3** (autres émissions indirectes liées à l’utilisation finale du produit, à son transport, son recyclage, au transport des salariés etc.) soit difficile à comptabiliser, il est d’autant plus nécessaire de l’inclure pour avoir un impact significatif à toutes les échelles.

Nous proposons donc de **rendre légalement obligatoire l’audit externe des émissions Scope 1 et 2 ainsi que la publication de l’estimation du Scope 3**. L’objectif est de permettre la création d’un label “Faible Intensité Carbone” (FIC) certifiant aux consommateurs que leur achat respecte un certain seuil d’émissions. Cela permettrait une **action en amont**: les entreprises étant dans l’obligation de faire valider leur niveau d’émissions tendront à les réduire. De plus, il y aurait une **action en aval** par le choix des consommateurs finaux. Le label FIC serait un outil sur les mêmes bases que le label Agriculture Biologique (AB) : reconnaissable, informatif et attractif.

## COMMENT ?

Notre proposition s’articule au niveau national pour fixer le cadre relatif au seuil des émissions et en parallèle au niveau des entreprises afin de mettre en place les actions nécessaires pour le respecter.

- **Fixer des objectifs légaux clairs de réduction des émissions Scope 1 et 2 par secteur d’activité et par taille d’entreprise.** Ces objectifs permettraient de rendre comparables les mêmes types de produits et d’assurer la pertinence des efforts des entreprises en matière de réduction des émissions.
- **Créer dès 2021 un projet de loi rendant obligatoire la réalisation d’un audit externe des Scope 1 et Scope 2 ainsi que l’estimation du Scope 3 dans les rapports annuels d’entreprises à partir de 2022.** Le contrôle de ces obligations pourrait être géré par une instance des pouvoirs publics français. Le non-respect de ces obligations entraînerait une pénalité financière à régler par l’entreprise (le montant dépendrait des critères non respectés et de la taille de l’entreprise).
- **Attribuer à partir de 2023 le label FIC aux entreprises concernées sur le marché européen.** La date butoir de 2023 donnerait suffisamment de temps aux gouvernements pour fixer un consensus sur la valeur d’émission seuil, dégressif dans le temps et selon le bien pour l’obtention du label. Elle permettrait également de donner du temps aux entreprises pour adapter le packaging ainsi que la stratégie marketing de leurs produits pour intégrer le label.

# Inscrire dans la loi un critère de décence sur la performance énergétique des bâtiments

*Pour réduire la précarité énergétique en rénovant les logements de mauvaise qualité*

## POURQUOI ?

Le confinement des Français a mis en lumière les inégalités de logement entre populations. Près de 4 millions de ménages sont en précarité énergétique et vivent dans des **passoires thermiques** (un logement extrêmement énergivore ayant une étiquette Diagnostic de Performance Énergétique - DPE - F ou G)<sup>20</sup>. Les liens entre précarité énergétique et dégradation de la **santé** sont établis<sup>21</sup>. Un certain nombre d'aides de l'État visent notamment à améliorer l'état du parc de logements afin de réduire les impacts sociaux et économiques de la précarité énergétique. Cependant, le rythme de rénovation encouragé par ces aides est largement insuffisant pour respecter les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), comme la disparition des passoires thermiques d'ici 2028.

Un instrument juridique peut donc représenter un outil efficace en complément des incitations économiques à rénover. **Nous proposons d'instaurer, par décret, un critère objectif de performance énergétique pour la décence de tout logement privé ou social** car aujourd'hui, seuls des critères subjectifs existent<sup>22</sup>. Il aurait comme principal bénéfice d'**accélérer le rythme de rénovation** en visant d'abord les passoires thermiques. La précarité énergétique serait ainsi réduite au profit de la santé des Français. Cette mesure permettrait également de créer des emplois à court et long terme<sup>23</sup>, de réduire les dépenses de santé, les factures énergétiques et l'impact environnemental non négligeable du parc de logements français. Le scénario "Rénovons 2020" quantifie les atouts d'une rénovation des passoires thermiques d'ici 2030, estimant un bénéfice net pour l'État d'1.10€ par euro investi ou encore des économies annuelles de plus de 700 millions d'euros sur la facture énergétique et pour le système de soins<sup>24</sup>.

## COMMENT ?

- **Conditionner les transactions immobilières au respect d'une consommation maximale.** Le DPE est déjà obligatoire lors de toute mise en vente ou en location. Un critère graduel serait mis en place. Dès 2022, toute passoire thermique (étiquette F ou G) ne pourrait être mise en vente ou en location sans travaux suffisants. Une telle exigence existe déjà sur les ventes de logements sociaux collectifs et serait donc étendue à la mise en vente ou en location des logements privés et sociaux. Dès 2024, le seuil de décence interdirait la mise en vente ou en location de logements d'étiquette E. Le calendrier futur d'évolution du critère serait défini avant 2025 pour permettre l'anticipation des propriétaires.
- **Donner aux locataires la possibilité de demander à leur propriétaire de rénover le logement.** Les locataires pourraient demander à tout moment un DPE pris en charge par l'État. Afin de donner plus de temps aux propriétaires de réaliser les travaux adéquats, le critère serait là encore progressif. Dès 2023, tout logement du parc social ou privé possédant une étiquette G serait considéré comme indécemment énergétiquement et pourrait faire l'objet d'une demande de rénovation du locataire à laquelle le propriétaire devrait se plier. Dès 2025, cette exigence serait étendue à l'étiquette F puis dès 2028 à l'étiquette E.
- **Différencier le critère pour les logements chauffés à l'électricité.** Étant donné que le DPE applique un coefficient d'énergie primaire de 2.58 à l'électricité, les seuils mentionnés ci-dessus seraient assouplis en cas d'utilisation de l'électricité pour le chauffage si le coefficient n'est pas modifié d'ici là. Nous proposons un calendrier moins exigeant : plus d'étiquette G dès 2022 et plus de F dès 2024 pour les transactions immobilières ; plus de G dès 2025 et plus de F dès 2027 pour les locataires déjà occupants.
- **Sanctionner le non-respect de ces critères.** La priorité serait d'abord de trouver des solutions de bon sens où les propriétaires auraient un certain délai pour réaliser les travaux de rénovation requis, mais des amendes prohibitives et des interdictions de louer/vendre seraient appliquées en cas de non-respect de la loi dans les délais fixés.



---

SANTÉ ET  
ENVIRONNEMENT



# INTRODUCTION

---

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, nous avons pu constater que les individus les plus vulnérables et les plus touchés par le Covid-19 sont par ailleurs ceux atteints par des maladies chroniques (hypertension artérielle, obésité, diabète, maladies cardiovasculaires et maladies du système respiratoire). En effet, les maladies chroniques se révèlent être des facteurs aggravants face aux risques de complications liés au Covid-19. D'après les données du Réseau Santé Environnement, 85% des victimes en France sont atteintes de maladies chroniques et cette proportion atteint 98% en Italie. Ces pathologies affaiblissent le système immunitaire qui, en présence d'un virus tel que le Covid-19, surréagit et s'inflamme. Dès lors, le patient souffre davantage de cette réaction inflammatoire que de la présence du virus lui-même. Ainsi, **les maladies chroniques sont le terreau de l'épidémie virale actuelle.**

La prévalence de maladies chroniques en France et dans le monde ne cesse d'augmenter. Cette dynamique s'apparente donc à un **état de crise sanitaire en elle même**. Ce diagnostic a été reconnu à plusieurs reprises par la communauté internationale. En 2008, l'OMS met en place son premier Plan Mondial de Lutte Contre les Maladies Non-Transmissibles. En 2011, l'Assemblée Générale des Nations Unies définit ce phénomène comme un « *défi mondial à ampleur épidémique* », dans sa déclaration finale signée par 184 pays, dont la France. Enfin, en 2018, l'ONU adopte à l'unanimité les objectifs suivants pour 2030 : i) moins 30% de mortalités prématurées à la suite de maladies chroniques ; ii) endiguer la progression de l'obésité et du diabète. **Ainsi, bien que les maladies chroniques soient un fléau mondialement reconnu, les politiques mises en œuvre pour l'éradiquer peinent à faire effet.**

L'ampleur de cette crise est phénoménale : en France, 3,3 millions de personnes souffrent de diabète (5% de prévalence en 2016) ; 382 000 nouveaux cas de cancers ont été recensés en 2018 ; et plus de 15% de la population est obèse selon Santé Publique France. Sur les dernières décennies, de nombreux scientifiques ont tenté d'identifier les causes de cette évolution récente. **Les études ont ainsi montré l'impact de l'environnement sur notre santé. Ce dernier est l'une des causes majeures de l'épidémie actuelle de maladies chroniques.** De nombreux facteurs y contribuent, tels que la pollution atmosphérique et l'exposition aux substances chimiques dangereuses à travers les sols, l'alimentation, l'eau, les bâtiments, les plastiques, les objets et produits du quotidien. En particulier, la consommation alimentaire ultra-transformée et l'aménagement urbain de nos villes sont des enjeux clés de santé environnementale.

Aujourd'hui encore, la santé est pensée à travers un système biomédical dont les fondements se sont construits à la fin des années 50 : développement des techniques médicales, création des CHU, âge d'or de l'innovation pharmaceutique. Ce modèle promeut la construction de politiques publiques de santé avant tout curatives. Les mesures sont prises à l'apparition des maladies, et l'ensemble du système se concentre sur les soins prodigués à la population. **Cependant, il est primordial d'impulser un changement de paradigme en s'attaquant en amont aux causes environnementales qui engendrent ces pathologies.**

Dans ce cadre, nos propositions s'ancrent dans une volonté **de promouvoir la mise en place d'un système préventif qui limite les facteurs environnementaux nocifs**. Il s'agirait ainsi d'enrayer la courbe exponentielle de maladies chroniques, de diminuer le risque mortel de futures pandémies virales et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Nos propositions se concentrent sur différents domaines d'intervention :

- **L'Éducation et la Sensibilisation** à l'importance de la Santé Environnementale ;
- **La Nutrition** : la lutte contre la consommation de produits néfastes pour la santé afin de réduire les taux de surpoids et d'obésité ;
- **La construction de Villes Santé** : l'inclusion de considérations sanitaires dans les politiques urbaines ;
- **Le Système de Santé** : une réforme vers un système plus juste, égalitaire et préventif

# Sensibiliser à la santé environnementale de la primaire au lycée

*Pour enseigner aux jeunes les comportements à adopter  
afin d'être et de rester en bonne santé*

## POURQUOI ?

La gravité de l'épidémie actuelle du Covid-19 est particulièrement accentuée par la présence simultanée d'une autre épidémie, celle des maladies chroniques. Cette dernière est notamment causée par l'exposition aux perturbateurs endocriniens<sup>1</sup>, l'augmentation de la pollution de l'air<sup>2</sup>, les régimes alimentaires ultra-transformés<sup>3</sup>, le stress<sup>4</sup>, l'utilisation abusive des écrans<sup>5</sup> ou encore par les troubles du sommeil<sup>6</sup>. **Les risques engendrés par ces expositions sont peu connus des citoyen.ne.s qui n'ont donc pas la capacité de s'en prémunir.** D'après une étude menée par Santé Publique France, 39,2% des Européens ont des connaissances insuffisantes ou limitées au sujet de la santé<sup>7</sup>.

**Par son caractère universaliste et égalitaire, l'école doit devenir un vecteur clé de transmission des connaissances en santé environnementale pour tous nos adolescents.** La période de développement péri-pubertaire est une fenêtre de vulnérabilité particulière. En effet, elle inclut la maturation des systèmes hormonaux-reproducteurs, immunitaires, sanguins et surrénaliens, des changements dans le métabolisme ainsi que dans la structure et la fonction cérébrale. Actuellement, la sensibilisation sur le thème de la santé est structurée autour de trois axes<sup>8</sup> : l'éducation à la santé (intégrée dans les programmes scolaires), la prévention (interventions ad hoc d'associations), et la protection<sup>9</sup>. Ainsi, la mise en place de prévention sur des thèmes clés est laissée à la discrétion des établissements scolaires. L'enseignement des enjeux de santé n'est donc pas homogène sur le territoire. Une sensibilisation intégrée dans les programmes scolaires est pourtant primordiale pour permettre aux jeunes de connaître **les comportements à adopter pour être et rester en bonne santé**. Cette mesure sera **peu coûteuse**<sup>10</sup> (coûts de formation et de matériel uniquement) par rapport aux bénéfices engendrés (réduction du coût des maladies chroniques qui s'élevait à 84 milliards d'euros en 2017<sup>11</sup>). À long terme, cette mesure permettrait d'enrayer la courbe exponentielle des maladies chroniques et de diminuer le risque mortel de futures pandémies virales.

## COMMENT ?

- **Introduire dans les programmes scolaires une formation à la santé environnementale dès la rentrée 2022.** Cette mesure serait prise en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale qui devra saisir le Conseil Supérieur des Programmes pour permettre l'intégration de différents objectifs pédagogiques sur les thématiques suivantes : **le sommeil, la santé mentale, les écrans, les perturbateurs endocriniens et la pollution atmosphérique**. (voir détails des objectifs pédagogiques par cycle et par thématique sur le tableau ci-dessous)
- **Intégrer ces enseignements de façon continue et graduelle<sup>12</sup> avec un objectif pédagogique pour chaque fin de cycle :**
  - Fin du cycle 3 (6e) : être sensibilisé aux bonnes habitudes et savoir reconnaître les comportements nocifs.
  - Fin du cycle 4 (3e) : connaître les mécanismes nécessaires au bon fonctionnement du corps et de l'organisme et prendre conscience du lien entre les expositions environnementales et les effets pathologiques engendrés.
  - Fin du lycée (voies générales, technologiques, et professionnelles) : être autonome dans la réduction de ses expositions environnementales nocives grâce à une compréhension scientifique approfondie.
- **Intégrer les objectifs pédagogiques au programme existant** dans les thématiques relatives à la santé et au bien-être et dans les cas où cela ne peut s'intégrer, **créer de nouveaux chapitres** dans les enseignements suivants : SVT, Enseignement Scientifique, Physique-Chimie, Éducation Civique et Morale, Histoire-Géographie, Biotechnologie, etc. **L'efficacité de ce programme pourra être évaluée tous les 3 ans.**

| Thèmes de Santé                       | Objectifs pédagogiques fin du cycle 3 (6e)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Objectifs pédagogiques fin du cycle 4 (3e)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Objectifs pédagogiques fin du lycée<br>(terminale générale, technologique et professionnelle)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sommeil</b>                        | <b>Objectif 1 :</b><br>Savoir identifier de combien d'heures de sommeil ils ont besoin ( <i>environ 10 heures de sommeil</i> )<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Connaître les conditions d'endormissement favorisant un sommeil réparateur ( <i>éteindre la lumière et les appareils électroniques, dans le noir et sans bruit, se coucher à la même heure tous les soirs,...</i> )                                                                   | <b>Objectif 1 :</b><br>Savoir identifier les bienfaits physiques d'un sommeil réparateur ( <i>élimination des toxines, renforcement des muscles, impact positif sur les capacités cognitives et leur développement, prévient la prise de poids et les maladies dégénératives...</i> )                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Santé Mentale</b>                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Objectif 1 :</b><br>Comprendre les conséquences de la santé mentale sur le physique, ( <i>par exemple en mettant en avant le cas du burnout qui touche de plus en plus la population</i> ).<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Connaître et identifier les méthodes pour atténuer une surcharge mentale et le stress ( <i>relaxation, activité sportive, etc.</i> )   | <b>Objectif 1 :</b><br>Savoir identifier les facteurs influençant la santé mentale ( <i>mauvaise alimentation, manque de sommeil, surcharge mentale, etc.</i> )<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Savoir identifier les symptômes physiques et mentaux de problèmes psychiques.                                                                                                                                                                                     |
| <b>Ecrans et appareils numériques</b> | <b>Objectif 1 :</b><br>Connaître l'impact des écrans sur le sommeil et sur la santé mentale<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Savoir identifier le nombre limite d'heures ( <i>arrêt minimum une heure avant le coucher, interdiction pendant les repas, etc.</i> )<br><br><b>Objectif 3 :</b><br>Savoir identifier les dangers de l'accès à certains contenus inappropriés ( <i>pornographiques, violents, films limités à un certain âge, etc.</i> ) | <b>Objectif 1 :</b><br>Savoir identifier les conséquences d'une utilisation abusive des écrans ( <i>consommation alimentaire augmentée et possibilité de surpoids, sommeil moins long et moins réparateur...</i> )                                                                                                                                                  | <b>Objectif 1 :</b><br>Connaître les effets sur le développement cognitif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Nutrition</b>                      | <b>Objectif 1 :</b><br>Connaître les recommandations alimentaires : Aller vers ; Augmenter ; Réduire ( <i>réduction de la consommation de viande</i> )                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Objectif 1 :</b><br>Comprendre les apports nutritifs de chaque groupe d'aliments<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Prendre conscience du lien entre nourriture ultra-transformée et des effets engendrés sur la santé (obésité et diabète)                                                                                                                           | <b>Objectif 1 :</b><br>Comprendre l'action de chaque nutriment et sa nécessité pour le bon fonctionnement du corps humain.<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Comprendre les étiquettes des produits et savoir identifier la nourriture ultra-transformée.<br><br><b>Objectif 3 :</b><br>Approfondir les effets engendrés de la nourriture ultra-transformée sur la santé (mécanismes scientifiques des acides gras saturés et du sucre dans l'organisme)            |
| <b>Perturbateurs endocriniens</b>     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Objectif 1 :</b><br>Prendre conscience du lien entre exposition à une substance chimique dangereuse et les effets pathologiques sur la santé<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Identifier l'ampleur de la contamination dans l'environnement quotidien des PE<br><br><b>Objectif 3 :</b><br>Acquérir la capacité de s'en prémunir individuellement et collectivement | <b>Objectif 1 :</b><br>Aborder la révolution scientifique de la DOHAD (Origine développementale de la Santé et de la Maladie)<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Aborder le système endocrinien et le rôle crucial des hormones pour les phases de développement<br><br><b>Objectif 3 :</b><br>Aborder les mécanismes d'action des PE au sein de l'organisme<br><br><b>Objectif 4 :</b><br>Renforcer la capacité de s'en prémunir individuellement et collectivement |
| <b>Pollution atmosphérique</b>        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Objectif 1 :</b><br>Prendre conscience du lien entre pollution atmosphérique et les effets pathologiques engendrés sur la santé<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Identifier les principaux polluants de l'air (polluants primaires, secondaires, particules fines, etc.), où et quand cette pollution est la plus importante                                        | <b>Objectif 1 :</b><br>Identifier les sources de pollution et aborder l'augmentation de celle-ci au fil du temps<br><br><b>Objectif 2 :</b><br>Aborder plus en détail l'effet des particules fines sur la santé et l'ampleur de dégâts sanitaires au niveau mondial<br><br><b>Objectif 3 :</b><br>Apprendre à s'en prémunir individuellement et collectivement ( <i>masques, utilisation du vélo, etc.</i> )                                                    |



## Compléter le nutri-score par des mentions nutritionnelles spécifiques

*Pour informer le consommateur sur les teneurs excessives en calories, sodium, sucre et graisses saturées, ainsi que sur l'ultra transformation des produits*

### POURQUOI ?

La prévalence du surpoids et de l'obésité, cinquième cause de mortalité selon l'OMS, constitue un facteur de comorbidité, aggravant les risques létaux liés au Covid-19 et à bien d'autres maladies vasculaires, cérébrales et cardiaques<sup>13</sup>. En France, près de 50% des adultes et 17% des enfants sont en surpoids ou obèses<sup>14</sup>. **L'alimentation et notamment la consommation accrue de produits transformés, riches en gras et en sucre, est considérée comme un vecteur majeur de surcharge pondérale.** Les différents Plans Nationaux Nutrition Santé (PNNS) identifient l'éducation à l'alimentation comme un levier stratégique majeur de lutte contre la malnutrition, en ciblant en particulier les enfants. La formation et l'information du consommateur sont cruciales pour lui permettre de faire des choix sains. Les PNNS contiennent des préconisations en termes d'apports nutritifs : limiter les apports en sel à 5 g par jour ; limiter les apports en glucide à moins de 12,5% des apports énergétiques<sup>15</sup>, etc. Elles se déclinent également en réglementations par produit. **Le nutri-score, obligatoire à partir de 2021<sup>16</sup>, est l'outil conçu par Santé Publique France pour développer un étiquetage nutritionnel et pour faciliter le choix du consommateur, au regard de la composition des produits.** Toutefois, cet étiquetage reste opaque, puisqu'il n'informe pas le consommateur sur le contenu des produits. **Nous considérons cette information insuffisante, réductrice, et ne tenant pas compte de l'ultra-transformation des produits.** Elle réduit les différents critères nutritionnels à une information unique, faisant obstacle à la bonne compréhension de la lettre utilisée (A, B, C, D ou E).

En complément du nutri-score, nous préconisons **la mise en place de mentions nutritionnelles spécifiques, informant précisément le consommateur sur les teneurs excessives en calories, sodium, sucre et graisses saturées, ainsi qu'une indication d'ultra-transformation.** Le modèle chilien semble démontrer l'efficacité de ces mentions, notamment parce qu'elles sont plus facilement comprises par les enfants, et favorisent l'éducation à l'alimentation dès le plus jeune âge. Les bénéfices sanitaires d'une telle mesure sont importants, comme le démontre la diminution de 23,7% des achats de boissons sucrées au Chili suite à la mise en oeuvre de cette réforme<sup>17</sup>. Nous sommes conscient.e.s que cette réforme pourrait se heurter à une forte opposition de la part de l'industrie agro-alimentaire. Toutefois, l'objectif de la réforme n'est pas d'exclure les produits du marché, mais d'encourager l'industrie à les améliorer, en les rendant plus sains, afin qu'ils répondent aux normes établies.

### COMMENT ?

- **Constituer un panel d'experts de la nutrition et de la santé** - comme cela a été fait pour l'élaboration du nutri-score - afin d'identifier les **seuils** de calories, sodium, sucre et graisses saturées au-delà desquels les produits seront étiquetés. Le nutri-score étant rendu obligatoire en 2021, les producteurs et transformateurs sont déjà en cours d'adaptation pour produire un portefeuille de produits plus sains.
- **Insérer les nouvelles mentions** sous la forme de vignettes "Trop riche en gras/sucre/sel/calories", et "Produit ultra-transformé" apposées sous le nutri-score des produits étiquetés. La couleur des vignettes devra être définie dans l'objectif d'être rendue visible auprès des enfants (symbole, code couleur rouge/vert, etc.).
- En ce qui concerne **l'ultra-transformation**, nous nous référons à la définition fournie par le système de classification des aliments **NOVA** approuvée par l'ONU. Les aliments ultra-transformés (groupe 4) y sont définis comme des formulations d'ingrédients à usage industriel exclusif, généralement créés par une série de techniques et de procédés industriels<sup>18</sup>.
- Sur le long terme, **développer un plaidoyer conséquent au niveau européen** pour la mise en place d'un étiquetage ambitieux en la matière.

# Généraliser les Évaluations d'Impact sur la Santé dans chaque projet urbain

*Pour mieux inclure la santé comme un pilier des politiques urbaines et fabriquer des “Villes Santé”*

## POURQUOI ?

La crise du Covid-19 a été un puissant révélateur du besoin de repenser la ville dans son rapport à la santé publique. D'abord, il s'agit de **la repenser par rapport aux épidémies mais aussi par rapport à la santé environnementale et au bien-être**<sup>19</sup>. Le confinement a mis en exergue diverses inégalités territoriales, parmi lesquelles l'accès aux espaces verts, aux mobilités actives et à des options alimentaires plus saines. L'urbanisme de ces dernières années a conduit à produire un environnement pathogène. Pourtant, l'échelle locale reste encore très peu prise en compte dans les politiques de santé publique. Alors que le concept de ville durable domine les politiques d'urbanisme actuelles, il est central que les enjeux de santé y trouvent leur place également<sup>20</sup>. Il est nécessaire de répondre à ces défis par des politiques ambitieuses qui incluront le concept de santé urbaine, dont l'objectif est de *“diagnostiquer les causes et les mécanismes par lesquels la ville, dans son organisme et son fonctionnement, affecte la santé, et proposer les solutions urbanistiques alternatives”*<sup>21</sup>.

Concrètement, il est nécessaire de **rendre centrales et systématiques les Évaluations d'Impact sur la Santé (EIS)**, composées d'un diagnostic et de recommandations opérationnelles, **au sein des projets de rénovation et d'aménagement urbain**. Cela permettrait d'une part d'encourager des modes de vie plus sains et plus actifs. D'autre part, cela préviendrait des détériorations de la santé mentale et physique, résultant de niveaux élevés de pollution sonore et d'infrastructures peu sûres. Un nombre grandissant de territoires, tels que des villes ou des quartiers, réalisent déjà ces études volontairement. Le quartier des Portes du XX<sup>e</sup> à Paris, ou encore le Quartier Concorde à Lille en sont des exemples. La mise en place de cette proposition donnera à la santé une place plus importante dans la construction des politiques urbaines, à travers la collaboration durable de toutes les parties prenantes de ces projets (élus, ARS, urbanistes, professionnels de santé).

## COMMENT ?

**Généraliser les EIS dans chaque projet de renouvellement urbain et de construction de nouveaux quartiers** afin d'optimiser la prise en compte et la place de la santé. Sensibiliser et encourager les communes à inscrire la généralisation des EIS dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Pour cela il faudra :

- **Créer une synergie entre les services en charge de l'urbanisme et les acteurs de la santé publique** (service santé des villes, ARS, élus en charge de la santé, services techniques) autour de l'élaboration de l'EIS<sup>22</sup>.
- **Créer une équipe dédiée à la réalisation de l'EIS dans les services de la mairie** qui travaillera main dans la main avec l'équipe du projet urbain. Elle serait composée de membres du personnel de la mairie, formé aux enjeux de santé environnementale et éventuellement d'intervenants extérieurs, en cas de manque de qualification.
- **Définir précisément des axes de travail dans la réalisation de l'EIS qui incluront :**
  - **Le bruit :** Développer des stratégies de prévention des sources de pollution sonore (revêtement innovant « anti-bruit », mur anti-bruit en bordure d'autoroute).
  - **Les espaces verts :** Favoriser l'accès aux espaces verts (incluant les fermes urbaines) pour : i) favoriser l'activité physique et les mobilités actives avec des parcours santé dans l'espace public ; ii) lutter contre la pollution et les îlots de chaleur à travers la végétalisation des infrastructures.
  - **Le logement :** Améliorer l'état des logements, et éviter la sur-occupation et l'utilisation de matériaux de construction toxiques.

# Déployer des unités de prévention localisées et mobiles

*Pour mesurer et corriger l'exposition différenciée  
aux risques environnementaux et sanitaires*

## POURQUOI ?

La crise du Covid-19 a révélé des inégalités croissantes en matière de santé environnementale et leurs effets cumulatifs sur les populations les plus à risque<sup>23</sup>. Cela découle d'un manque de données sur l'exposition différenciée aux risques environnementaux qui, souvent, est corrélée à d'autres facteurs de vulnérabilité (âge, comorbidité, handicap, précarité, exclusion du système de santé). Pour répondre à cet enjeu, il est nécessaire de renforcer la collecte de données à ce sujet et privilégier la prévention ciblée<sup>24</sup>. Il faut donc **identifier les zones géographiques et groupes prioritaires en fonction des facteurs de risques spécifiques, afin d'affiner l'action des politiques de santé et de renforcer leur efficacité**. Cela servira de base pour un système de santé résilient, juste<sup>25</sup>, localisé<sup>26</sup> et préventif.

**Cette approche visera à répondre aux problèmes d'accès aux soins** et de dépassement d'honoraires, mais aussi d'aller à la rencontre des personnes en marge du système de santé<sup>27</sup>. Cette démarche préventive s'inscrira dans le cadre du plan pour renforcer l'accès territorial aux soins de 2017<sup>28</sup>, dans le but de promouvoir l'égalité d'accès aux soins en ciblant la prévention là où elle est la plus nécessaire. Elle tend également à **pallier le manque d'information et de formation du personnel de santé, en termes de prévention et de risques de santé environnementale**<sup>29</sup>.

## COMMENT ?

- **Mettre en place un système de prévention localisé et mobile**, déployé en fonction des résultats d'enquêtes sur l'exposition différenciée aux risques environnementaux.
  - Ce dispositif se composera d'**unités mobiles de prévention**, rattachées à des pôles de santé locaux, qui interviendront sur un territoire identifié comme prioritaire.
  - Une fréquence d'intervention sera définie selon les moyens et les besoins. **Les missions pourront aller de la sensibilisation à l'identification de certaines pathologies**<sup>30</sup>. En cas d'identification d'un problème de santé, une prise de rendez-vous auprès d'un centre de rattachement sera proposée.
  - **Les unités mobiles de prévention**<sup>31</sup> **pourront se positionner stratégiquement** sur des lieux de passage ou des zones neutres (place de mairie, marché), pour une durée définie de plusieurs jours ou semaines, selon le niveau de risque.
  - Une unité mobile sera **composée à la fois d'une personne formée en amont qui sera rattachée à la structure de santé locale** (médecins, aides-soignants, nutritionnistes) et d'étudiant.e.s du corps médical, afin d'inclure la prévention à leur formation.
  - Ces unités se placeront massivement dans les **zones sous-denses** (déserts médicaux) et les **quartiers prioritaires**<sup>32</sup>.
- **Mener des enquêtes d'expositions différenciées aux risques environnementaux, au niveau départemental** afin d'articuler l'intervention de ces unités autour des zones prioritaires d'exposition identifiées (classées en types et niveaux de risques)
  - L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)<sup>33</sup> pourra coordonner les acteurs locaux chargés de conduire ces enquêtes de terrain (conseils municipaux, comités de quartier, associations). Ces acteurs de santé locaux seront immédiatement informés de la situation de la zone dans laquelle ils exercent. Ces informations devront servir de support d'action pour de futures politiques publiques afin de réduire les inégalités d'exposition à long terme.
- **Mettre en place un plan d'action comblant les failles en matière d'accès aux soins et à l'information** dans les zones les plus à risque. Il s'agira notamment de créer ou de valoriser les réseaux entre les différents professionnels de santé présents sur le territoire (pôles et maisons de santé)<sup>34</sup>. Chacune des zones devra offrir un éventail minimum de soins<sup>35</sup>, en cohérence avec les risques spécifiques locaux, mais aussi avec les risques plus généraux<sup>36</sup>.





# VILLES ET TERRITOIRES



# INTRODUCTION

---

La crise du Covid-19 a été pour nos villes et territoires un choc terrible, qui a révélé les fragilités de notre système social et économique. Les villes ont été confrontées à des tensions d'approvisionnement, et face à la mise à l'arrêt de notre économie, leur capacité d'adaptation s'est révélée très limitée. Sur l'ensemble du territoire français, la crise sanitaire et le confinement ont mis en avant les extrêmes disparités entre les habitants ainsi que les limites de notre système sanitaire.

Ces fragilités, mises à nu par l'arrivée du Covid-19 sont révélatrices des failles inhérentes à notre système actuel de gestion du territoire. Au cours des dernières décennies, nous n'avons eu de cesse d'urbaniser et de multiplier les surfaces minéralisées en ville et en périphérie, afin de faciliter la mobilité carbonée et d'accroître le nombre de logements prêts à accueillir de nouveaux citoyens.

Cette urbanisation s'est effectuée au mépris de considérations essentielles telles que la résilience des villes et des territoires. Dans le futur, une planification urbaine tenant compte, en amont, des enjeux environnementaux permettra de mieux réagir et de s'adapter aux situations d'urgence qui mettront notre territoire à l'épreuve dans le cadre du dérèglement climatique. Face à ce défi, nous souhaitons en tant qu'étudiant.e.s et jeunes diplômé.e.s prendre part aux réflexions qui façonneront notre futur. Cette initiative doit se joindre aux efforts des décideurs politiques afin d'anticiper et de limiter les dégâts socio-économiques que ces crises engendreront. **Il nous faut changer de paradigme et faire évoluer nos conceptions du développement territorial.**

Le développement du territoire national doit donc être compris comme une opportunité de changement vers un système économique, social et politique durable et résilient. Notre démarche considère les villes comme des lieux majeurs de vie et d'échange, moteurs d'innovation, particulièrement efficaces pour sensibiliser et impacter le plus grand nombre, puisque 80% des français vivent actuellement en zone urbaine<sup>1</sup>. Les propositions contenues dans notre thématique sont donc majoritairement centrées sur celles-ci. Toutefois, certaines propositions pourront s'appliquer aussi bien aux grandes et moyennes villes qu'aux municipalités de plus petite taille, qui constituent un lien essentiel entre le politique et les territoires périurbains et ruraux.

À notre échelle, nous suggérons quelques propositions politiques à accueillir comme autant de **pistes de réflexion** et d'**opportunités à saisir**. Nous les soumettons à la lecture critique de tous les acteurs concernés, dans l'espoir de contribuer à un débat global sur la gestion de nos villes et de nos territoires.

Les propositions sont volontairement diverses, à l'image des nombreux.ses étudiant.e.s qui y ont contribué. Pour autant, **toutes les propositions de la thématique "Villes et Territoires" suivent des convictions et des valeurs communes**. Ainsi, notre vision de la ville et des territoires de demain répond à plusieurs exigences :

- Reconnecter les villes à leurs territoires environnants afin de repenser la résilience des écosystèmes urbains et ruraux.
- Inclure l'ensemble des acteurs dans les processus de décision à l'échelle de la municipalité et encourager les prises d'initiatives locales et citoyennes pour permettre une plus grande réactivité et adaptabilité à l'ensemble du territoire.
- Penser la ville comme un réseau d'échanges actif qui doit intégrer ses composantes naturelles (animales et végétales), afin de reconsidérer la place des humains dans leur environnement mais également de rendre la ville plus durable, résiliente, vivable et hospitalière.

# Instaurer une gestion circulaire des bio-déchets urbains

*Valoriser les bio-déchets urbains et soutenir l'agriculture locale*

## POURQUOI ?

Les conséquences de la crise du Covid-19 sur les chaînes de valeur ont mis en lumière la nécessité de favoriser les circuits courts, leviers concrets pour des villes plus résilientes. D'une part, une quantité importante de bio-déchets émane des villes. Les ménages français en produisent 18 millions de tonnes par an et en trient moins de la moitié<sup>2</sup>. En période de confinement, la quantité de bio-déchets d'ordre domestique a augmenté, les ménages se retrouvant avec davantage de déchets compostables. D'autre part, l'agriculture urbaine et périurbaine représente l'un des principaux axes de développement d'une plus grande autonomie alimentaire des villes.

**Ce double constat met en évidence tout le potentiel que présente la synergie entre bio-déchets urbains et besoins agricoles locaux.** L'enjeu est donc de valoriser cette ressource à travers des circuits courts, tout en soutenant les agriculteurs locaux. En parallèle, un système circulaire de bons de paiement incitera les populations urbaines les plus vulnérables à trier leurs bio-déchets et leur permettra d'accéder à une offre de fruits et légumes frais, sains et locaux. La réglementation européenne<sup>2</sup> rend obligatoire la gestion séparée des bio-déchets d'ici fin 2023, offrant ainsi une fenêtre d'action intéressante à cette proposition.

## COMMENT ?

- **Mettre en place, à l'échelle des intercommunalités, des circuits de valorisation des bio-déchets.** Les particuliers pourront se rendre dans des points de collecte afin de les déposer. En échange, ils recevront des bons destinés à l'achat de fruits et légumes locaux produits par les agriculteurs bénéficiant du compost ainsi fabriqué.
- **Conditionner l'obtention de bons à la qualité des bio-déchets fournis.** Les individus pourront être sensibilisés en amont et contrôlés à la collecte.
- **Confier la gestion de ces infrastructures de collecte à des Sociétés d'Économie Mixte (SEM),** dont le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs entités publiques. Favorisant la cohérence avec l'action publique, ce type de société permet à la collectivité d'imposer un cahier des charges strict tout en allégeant ses coûts. Ces sociétés seront chargées de **valoriser les bio-déchets en compost.** Ce dernier pourra être revendu aux agriculteurs locaux dans le but de leur assurer un approvisionnement fixe. C'est ce processus d'achat et de revente qui permettra de garantir aux SEM un fonctionnement économiquement viable.
- **Proposer des points de vente attenants aux lieux de collecte.** En plus de leurs réseaux de distribution habituels, les agriculteurs pourront vendre certains de leurs produits directement aux particuliers. Ce système offrira aux agriculteurs un prix de vente décent et viable. De plus, il permettra aux populations urbaines les plus vulnérables d'accéder à des produits sains et habituellement coûteux à travers un système de paiement mixte (bons et/ou euros).

# Valoriser les services environnementaux rendus par les espaces verts urbains

*Encourager le développement, l'amélioration et l'entretien d'espaces verts dans les villes*

## POURQUOI ?

En ville, les espaces verts fournissent de nombreux services environnementaux : la réduction de la température ambiante, le filtrage de l'air et de l'eau ou la réduction du risque d'inondation. Ces services engendrent également des bénéfices sociaux et économiques tels que l'accroissement du bien-être des habitants ou l'attractivité des commerces locaux. Cependant, le manque actuel de financement destiné au développement des espaces verts limite la qualité des services environnementaux urbains.

**Ainsi, nous proposons la mise en œuvre d'un système de soutien financier destiné à l'amélioration des espaces verts, sur le modèle des Paiements pour Services Environnementaux Urbains (PSEU).** Ce système prendra la forme d'un fonds alimenté par une diversité d'acteurs (privés, publics, particuliers) pouvant tirer profit des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux que de tels projets pourraient engendrer. À titre d'exemple, un restaurateur aura tout intérêt à participer à la valorisation des espaces verts à proximité de son commerce afin d'attirer de nouveaux clients. Indirectement, il participera à la limitation des élévations localisées de température (îlots de chaleurs) ou à la réduction des ruissellements urbains, rendant son quartier plus agréable à vivre.

## COMMENT ?

- **Définir les services environnementaux pris en compte par le système de financement.** Pourront notamment figurer dans cette liste la diminution de la température, l'atténuation du ruissellement, le rétablissement de la biodiversité et bien d'autres bénéfices. Cette liste pourra varier d'une commune à l'autre en fonction des conditions environnementales locales et sera définie par l'équipe municipale suite à une consultation citoyenne<sup>3</sup>.
- **Identifier les terrains éligibles à la mise en place du dispositif de valorisation.** Deux types de terrains pourront faire l'objet d'un financement :
  - **Les espaces privés.** Leur candidature sera soumise à une demande d'indemnisation formulée par des propriétaires fonciers privés (particuliers ou entreprises). L'approbation de ce soutien financier reposera sur une étude de terrain, visant à évaluer les potentielles retombées écosystémiques sur le quartier, sans calcul des retombées économiques. *Exemple : un syndic de copropriété souhaite accueillir une ruche dans sa cour d'immeuble déjà végétalisée pour sensibiliser les enfants à l'importance de la biodiversité. La mairie soutiendra financièrement et techniquement le syndic dans cette démarche.*
  - **Les espaces publics.** La municipalité pourra également puiser dans ce fonds pour effectuer des travaux d'aménagement des espaces verts publics, afin d'accroître les services environnementaux qui en découlent. Les entreprises et commerces locaux, en tant que co-bénéficiaires de ces services, pourront alimenter ce fonds sur une base volontaire. Cette participation pourra être encouragée par une valorisation de ces financements dans les politiques de responsabilité sociale et sociétale de ces commerces ou entreprises (RSE).



# Promouvoir la mutabilité des bâtiments

## *Limiter la consommation matérielle et énergétique du secteur du bâtiment*

### POURQUOI ?

Lorsque la structure d'un bâtiment n'est plus adaptée à sa fonction, il est souvent moins cher de le démolir et d'en reconstruire un autre, plutôt que de transformer la construction<sup>4,5</sup>. D'un point de vue écologique, cette pratique est problématique puisqu'elle revient à consommer "jetable". La mutabilité des constructions doit être imposée dans le processus de gestion des bâtiments, à la fois dans le cas des constructions neuves et dans celui des rénovations.

**Notre proposition identifie des solutions pour permettre une meilleure réversibilité des bâtiments.** Cette mesure permettra de limiter les déchets du secteur de la construction. Il s'agit en outre d'appliquer les principes de l'économie circulaire à l'architecture et à l'urbanisme, pour tendre vers plus de durabilité et de flexibilité dans le bâti.

### COMMENT ?

- **Financer cette mesure par des investissements publics.** Pour relancer l'économie française il est capital d'investir massivement dans le secteur du bâtiment et un soutien financier à cette mesure permettra une valorisation de ces investissements à long terme.
- **Permettre la création de "zones urbaines de mutation"** à travers l'amendement de l'article L.151-9 du Code de l'Urbanisme et **définir leurs caractéristiques** à travers l'amendement de l'article R.151-18. Ces zones seront insérées dans les tissus urbains, présentant déjà une mixité de fonctions, mais également dans les zones pavillonnaires vouées à être densifiées. Chaque zone de mutation pourra prévoir une liste de destinations possibles, et devra indiquer les éléments permettant d'évaluer le potentiel de mutabilité d'une construction.
- **Conditionner l'obtention d'un permis de construire dans une "zone urbaine de mutation" à la preuve de mutabilité du projet**, à travers une étude menée par le maître d'ouvrage. Cette dernière pourra être intégrée à l'étude d'impact prévue par l'article L.122-1 du Code de l'environnement.
- **Ajouter un cinquième pilier au référentiel EcoQuartier<sup>6</sup> axé sur la mutabilité des bâtiments.** Ce référentiel constitue la base normative pour les opérations de rénovation urbaine et d'extension contrôlée, labellisées pour leur exemplarité. Cette mesure permettra d'englober la question de la mutabilité, et plus généralement, de la durabilité des bâtiments dans les opérations de rénovation urbaine.
- **Permettre le maintien d'activités commerciales en centre-ville et encourager la mixité fonctionnelle au cœur des tissus urbains**, à travers une politique volontariste de préservation et d'acquisition du foncier mutable. Cette mesure permettra davantage de flexibilité aux municipalités dans l'attribution des bâtiments au long terme et favorisera une diversification de leurs usages.
- **Créer un fonds d'innovation dédié à la recherche et à l'expérimentation sur la mutabilité**, alimenté par une partie de la taxe d'aménagement et par des fonds étatiques comme le fonds d'investissement public local. Pour les bâtiments modulables, une opération de rénovation ou de réhabilitation coûtera moins cher qu'une opération de démolition ou de construction<sup>7</sup>. Les économies ainsi réalisées sur le long terme compenseront les coûts d'investissement du secteur public.

# Inclure une assemblée citoyenne représentative dans la rédaction du Plan Local d'Urbanisme

*Renforcer les modalités de concertation  
et la prise en compte de l'opinion des habitants.*

## POURQUOI ?

La forme future de la ville se décide avant tout au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Or, la concertation déjà rendue obligatoire par le Code de l'Urbanisme a un impact faible, voire nul, sur le contenu de ce document. En effet, les dispositions minimales imposées par la loi ne confèrent pas de caractère prescriptif aux résultats de la concertation : les habitants sont interrogés sur un projet de PLU dans sa forme quasi-finale, qui n'est modifié qu'à la marge suite à la concertation <sup>8</sup>.

**L'objectif est donc d'améliorer les modalités de la concertation ainsi que de renforcer leur impact sur le contenu du PLU.** Cette mesure permettra d'intégrer réellement les habitants à la fabrique de la ville, et de traiter des sujets laissés de côté par les documents de planification. Elle complètera les processus actuels de concertation du PLU et sera une incitation forte pour les pouvoirs publics à organiser une concertation plus approfondie et inclusive.

## COMMENT ?

- **Constituer une assemblée représentative de la population avec un rôle prépondérant dans la construction du PLU**, à travers l'amendement de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme. La constitution de l'assemblée sera rendue obligatoire pour les PLU et PLU intercommunaux (PLUi) qui concernent plus de 50.000 habitants. Elle rassemblera au minimum 50 personnes, choisies selon une méthode de sélection d'échantillons représentatifs. Dans le cas des intercommunalités, ce tirage au sort assurera aussi la représentativité de chaque commune.
- **Associer l'assemblée représentative à toutes les étapes de la concertation.** L'assemblée sera sensibilisée en amont sur les sujets abordés, participera à l'élaboration du PLU, aux débats organisés et approuvera ou non le PLU par un vote à valeur consultative.
- **Diversifier les sujets abordés au cours de la concertation.** L'amendement à l'article L.103-2 ajoutera une liste de sujets obligatoires à traiter : densité, genre et ville, santé, sécurité, accès à la nature, artificialisation des sols et accessibilité aux personnes en situation de handicap. Cette liste non-exhaustive de sujets constituera le **minimum légal requis** mais ne sera pas une liste limitative des sujets pouvant être abordés lors de l'élaboration ou de la révision du PLU(i).
- **Outiller les collectivités pour mener la concertation.** Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales sera chargé de rédiger un manuel de concertation. Ce document recensera et centralisera les bonnes pratiques en la matière. Il pourra notamment proposer aux collectivités de procéder en 3 étapes (éducation, expression des opinions, restitution), de s'adjoindre les compétences d'une agence spécialisée, ou encore de prendre en compte des propositions citoyennes ayant été largement plébiscitées.
- **Rendre public le vote de l'assemblée citoyenne.** Au moins une semaine avant l'approbation du PLU(i) par le conseil communal, l'assemblée citoyenne approuvera ou non le document. Ce vote aura une valeur consultative et sera rendu public.

# SOURCES

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

- (1) Aillery et al. (Juin 2018). *Environnement & agriculture. Les chiffres clés*. Commissariat général au développement durable. URL: <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-06/datalab-36-environnement-agriculture-les-cc-edition-2018-juin2018.pdf>
- (2) Les Greniers d'Abondance. (Février 2020). *Vers la résilience alimentaire: Faire face aux menaces globales à l'échelle des territoires*.
- (3) Uthayakumar, T., Loustau, H., & Couturier, C. (2019). *Pulse Fiction: Pour une transition agricole et alimentaire durable*. WWF France. Rapport. URL: [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-10/20191015\\_Rapport\\_Pour-une-transition-agricole-alimentaire-durable-min.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-10/20191015_Rapport_Pour-une-transition-agricole-alimentaire-durable-min.pdf)
- (4) Jones, B. A., Grace, D., Kock, R., Alonso, S., Rushton, J., Said, M. Y., McKeever, D., Mutua, F., Young, J., McDermott, J., & Pfeiffer, D. U. (2013). Zoonosis emergence linked to agricultural intensification and environmental change. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 110(21), 8399–8404. URL: <https://doi.org/10.1073/pnas.1208059110>
- (5) Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (Février 2020). *Stratégie sur les protéines végétales: Didier Guillaume lance la concertation nationale*. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. URL: <https://agriculture.gouv.fr/strategie-sur-les-proteines-vegetales-didier-guillaume-lance-la-concertation-nationale>
- (6) *Amsterdam Declaration: 'Towards Eliminating Deforestation from Agricultural Commodity Chains with European Countries'* (Janvier 2017). URL: <https://www.euandgvc.nl/documents/publications/2015/december/7/declarations>
- (7) Gouvernement Français. (2020). *Service National Universel*. URL: <https://www.snu.gouv.fr/>
- (8) Réseau Agriculture Durable. *La collection « cahiers techniques de l'agriculture durable »*. URL: [http://www.agriculture-durable.org/ressources/les-cahiers-techniques/?fbclid=IwAR2G7epliN1g5u03v33dWMGqFjIJSk3WillAateZ934GhDQazFZWwIB\\_VA](http://www.agriculture-durable.org/ressources/les-cahiers-techniques/?fbclid=IwAR2G7epliN1g5u03v33dWMGqFjIJSk3WillAateZ934GhDQazFZWwIB_VA)
- (9) Bricas, N., & Paturel, D. (Mars 2019). *Pour une réforme de nos solidarités alimentaires*. Chaire UNESCO Alimentations du Monde. Policy Brief. URL: [https://issuu.com/chaireunescoadm/docs/01-sowhat-09\\_2019-fr\\_28fev\\_web](https://issuu.com/chaireunescoadm/docs/01-sowhat-09_2019-fr_28fev_web)
- (10) Ministère des Solidarités et de la Santé. (Septembre 2018). *Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous* (Dossier de presse). URL: [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp\\_annonce\\_strategie\\_v26\\_pages.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_annonce_strategie_v26_pages.pdf)
- (11) Le Morvan, F., & Wanecq, T. (Décembre 2019). *La lutte contre la précarité alimentaire: Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique* (Rapport). Inspection Générale des affaires sociales. URL: <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2019-069R-P.pdf>
- (12) Bellin, C., Dauphin, A.G., Castetbon, K., & Darmon, N. *E3A : Enquête auprès des Associations d'Aide Alimentaire: Synthèse des principaux résultats*. Unité de recherche en épidémiologie nutritionnelle; Unité de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle. URL: [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/enquete\\_aidealim.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/enquete_aidealim.pdf)
- (13) EAPN France. (Juin 2018). *Vers un droit à l'alimentation en France*. EAPN France. URL: <http://eapn.fr/eapn-france-sengage-reconnaissance-dun-droit-a-lalimentation-france/>
- (14) INSERM. (2014). *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique: Synthèse, discussion et perspectives* (Expertise Collective p. 329–70). Paris. INSERM. URL: <https://www.inserm.fr/information-en-sante/expertises-collectives/inegalites-sociales-sante-en-lien-avec-alimentation-et-activite-physique>
- (15) Paturel, D. *Pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation*. Inra Démocratie Alimentaire. URL: [https://www.academia.edu/39880534/Pour\\_une\\_S%C3%A9curit%C3%A9\\_Sociale\\_de\\_lAlimentation](https://www.academia.edu/39880534/Pour_une_S%C3%A9curit%C3%A9_Sociale_de_lAlimentation)
- (16) Ingénieurs sans frontières. (Février 2019). *Pour une sécurité sociale de l'alimentation*. Ingénieurs sans frontières. URL: <https://www.isf-france.org/articles/pour-une-securite-sociale-de-lalimentation>

# SOURCES

## BIODIVERSITÉ ET ESPACES NATURELS

- (1) IPCC. (2019). Special report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate. URL: <https://www.ipcc.ch/srocc/>
- (2) Robert Kessler. (2017). What Exactly Is Deforestation Doing to Our Planet? EcoHealthAlliance URL: <https://www.ecohealthalliance.org/2017/11/deforestation-impact-planet>
- (3) Centre National d'étude des systèmes scolaire et Centre international d'études pédagogiques (2017) Décrochage scolaire. URL: <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>
- (4) Centre National d'étude des systèmes scolaire et Centre international d'études pédagogiques . (2017). Décrochage scolaire: Facteurs. URL: <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/facteurs/>
- (5) Fauchier-Delavigne M. (2018). Au Danemark, les forêts sont des salles de classe. URL: [https://www.lemonde.fr/education/article/2018/09/03/au-danemark-les-forets-sont-des-salles-de-classe\\_5349389\\_1473685.html](https://www.lemonde.fr/education/article/2018/09/03/au-danemark-les-forets-sont-des-salles-de-classe_5349389_1473685.html)
- (6) Legifrance. (1999). Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999. URL: [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_1551.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1551.pdf)
- (7) Legifrance. (2005). Circulaire 2005-001 du 5 janvier 2005. URL: [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir\\_191.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_191.pdf)
- (8) European Commission. (2014). A new Common Fisheries Policy from 1 January 2014. URL: [https://ec.europa.eu/fisheries/reform\\_en](https://ec.europa.eu/fisheries/reform_en)
- (9) Ministère de la transition écologique et solidaire. (2017). Journée mondiale de l'océan : une ressource menacée à préserver. URL: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/journee-mondiale-locean-ressource-menacee-preserver>
- (10) Bloom Association. (2020). Aides à la pêche: Bloom demande l'abrogation de l'arrêté sur les arrêts temporaires. URL: <https://www.bloomassociation.org/arrets-temporaires-covid19/>
- (11) Legifrance. (2020). Arrêté du 29 avril 2020 relatif à la mise en œuvre d'un arrêt temporaire aidé des activités de pêche dans le cadre de l'épidémie du coronavirus covid-19. URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041841508&dateTexte=&categorieLien=id>
- (12) Global Fishing Watch. (2020). URL: <https://globalfishingwatch.org>
- (13) Tassard, A-S. (2019). Des filets de pêche lumineux réduisent considérablement les prises accidentelles. URL: [https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/animaux-marins/des-filets-de-peche-lumineux-reduisent-considerablement-les-prises-accidentelles\\_139652](https://www.sciencesetavenir.fr/animaux/animaux-marins/des-filets-de-peche-lumineux-reduisent-considerablement-les-prises-accidentelles_139652)
- (14) MrGoodfish. (2020) Les recommandations de Mr.Goodfish pour la pêche. URL: <https://www.mrgoodfish.com/mr-goodfish-2/les-recommandations-mr-goodfish-pour-la-peche/>
- (15) Spandre, P., François, H., Verfaillie, D., Lafaysse, M., Déqué, M., Eckert, N., Morin, S. (2019). Climate controls on snow reliability in French Alps ski resorts. Scientific Reports, 9(1). DOI: doi: 10.1038/s41598-019-44068-8
- (16) Météo France. (N.D.) Impact du changement climatique sur les phénomènes hydrométéorologiques, Changement climatique et enneigement. URL: <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/impacts-du-changement-climatique-sur-les-phenomenes-hydrometeorologiques/changement-climatique-et-enneigement>
- (17) Lefebvre, M. (2019). Neige de culture : une solution durable ?, Blog Mines-paristech. URL: <http://blog-isige.mines-paristech.fr/2018/07/26/neige-de-culture-une-solution-durable/>
- (18) Association nationale des maires de stations de montagne (ANSM). (2019). Chiffres clés 2019. URL: <https://www.anmsm.fr/l-association/chiffres-clefs-en-2019>
- (19) Cour des comptes, rapport public annuel 2018. (2018). Les stations de ski des Alpes du nord face au réchauffement climatique . URL: <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/14-stations-ski-Alpes-nord-face-rechauffement-climatique-Tome-2.pdf>
- (20) Observatoire National de la Biodiversité (2018). "Les Chiffres de la Biodiversité". URL: <https://www.observatoire-biodiversite-hdf.fr/observatoire/actus/les-chiffres-cles-de-la-biodiversite-edition-2018>
- (21) Commissariat Général au Développement Durable (2012). Résultats de l'enquête nationale à dire d'experts sur les zones humides, n°70. URL: <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/ed70-zone-humides.pdf>
- (22) Voies Navigables de France (2006). "Certification ISO 14001 protection et restauration des berges"



# SOURCES

URL: [http://www.nordest.vnf.fr/IMG/pdf/DossierPresse-Bief41-2et3juin06\\_cle66861f.pdf](http://www.nordest.vnf.fr/IMG/pdf/DossierPresse-Bief41-2et3juin06_cle66861f.pdf)

(23) UICN (2015). Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France, Les écosystèmes d'eau douce, Vol 2.5.

URL: [https://uicn.fr/p-content/uploads/2015/04/Panorama-ecosystemes\\_eaux\\_douces-m7.pdf](https://uicn.fr/p-content/uploads/2015/04/Panorama-ecosystemes_eaux_douces-m7.pdf)

(24) Dupin, L (2018). En 20 ans le coût des catastrophes naturelles a cru de 1600 milliards de dollars... et la France est très impactée.

URL: <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/en-20-ans-le-cout-des-catastrophes-naturelles-a-cru-de-1-600-milliards-de-dollars-et-la-france-est-tres-impactee-146468.html>

(25) National Oceanic and Atmospheric Administration. (N.D.) What is Ecosystem-Based Management?

URL: <https://ecosystems.noaa.gov/EBM101/WhatisEcosystem-BasedManagement.aspx>

(26) CETMF. Aménagement des berges des voies navigables. (2009).

URL: [http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/F\\_09-01\\_cle28dc47.pdf](http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/F_09-01_cle28dc47.pdf)

(27) SAGE Croult Enghien Vieille Mer. (2012). « L'Essentiel », Etat des lieux, Séquence 1, Etat Initial.

URL: [https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content\\_files/document/synthese\\_ei\\_sage\\_cevm.pdf](https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/synthese_ei_sage_cevm.pdf)

(28) SMARL, Bureau d'études SINBIO. (2011). Etude préalable pour une gestion raisonnée des étangs du bassin versant de la Lague, Propositions d'actions, CE 281/ B, page 4.

URL: <http://www.epage-lague.eu/riviere-lague/wp-content/uploads/2012/02/Fiche-L-Berges.pdf>

(29) Müller, F. et Burkhard, B. (2007). An ecosystem based framework to link landscape structures, functions and services. *Multifunctional Land Use – Meeting Future Demands for Landscape Goods and Services*. Springer.

URL: [https://www.researchgate.net/publication/271964202\\_An\\_ecosystem\\_based\\_framework\\_to\\_link\\_landscape\\_structures\\_functions\\_and\\_services](https://www.researchgate.net/publication/271964202_An_ecosystem_based_framework_to_link_landscape_structures_functions_and_services)

## ÉNERGIE

(1) République Française : Service Public. Art. L. 100-4 du Code de l'énergie. URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000039369320&cidTexte=LEGITEXT000023983208&dateTexte=20191110>

(2) Institut de l'entreprise (2020). "Les énergies renouvelables face à la crise de la COVID-19". URL: <https://www.institut-entreprise.fr/les-energies-renouvelables-face-la-crise-du-covid-19>

(3) Energies Partagées/ADEME/Heinrich Böll Stiftung (Janvier 2017). "Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs citoyens d'énergie renouvelable".

(4) SIA PARTNERS (Septembre 2019). "L'autoconsommation collective : état des lieux, cas d'usage et conditions de développement". Energy Lab, ENERPLAN.

(5) Dejeu, M. (Juillet 2018). "Autoconsommation: les nouvelles taxes mécontent les professionnels". Le Monde. URL: <https://www.lemoniteur.fr/article/autoconsommation-les-nouvelles-taxes-mecontent-les-professionnels.1984614>

(6) ADEME (Décembre 2019). "Les projets d'énergies renouvelables participatifs". Les avis de l'ADEME. URL: <https://www.ademe.fr/avis-lademe-projets-denergies-renouvelables-participatifs>

(7) Rüdinger, A. (Mai 2019). "Les projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables en France. Etat des lieux et recommandations". IDDRI, Etude n°03/19.

(8) Maillet, P. (2020). "L'empreinte carbone des ménages français et les efforts redistributif d'une fiscalité carbone aux frontières", Sciences Po, OFCE

(9) Anger, N. et al. (2010). "Paying the piper and calling the tune? A meta-regression analysis of the double-dividend hypothesis". *Ecological Economics*, 69.

(10) Bovenberg, A.L. (1999). "Green Tax Reforms and the Double Dividend: an Updated Reader's Guide". *International Tax and Public Finance*, 6, 421–443.

(11) Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (2019). "Fiscalité des énergies". URL: <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/fiscalite-des-energies>

(12) High-Level Commission on Carbon Prices. (2017). Report of the High-Level Commission on Carbon Prices. Washington, DC: World Bank.

# SOURCES

- (13) Calculs du groupe, basés sur une extrapolation du rapport de l'ADEME et de données de l'INSEE ci dessous. Important de prendre en compte l'aspect ponctuel de ce montant, amené à évoluer avec la population, le PIB, les importations, l'empreinte carbone des ménages, ainsi que les politiques d'efficacité énergétique en cours de mise en place en France.
- (14) INSEE (2019). "Niveau de vie moyens par décile", URL: <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2417897#tableau-figure1>
- (15) INSEE (2019). "Tableau de l'économie française: ménages". URL: [www.insee.fr/fr/statistiques/3676599?sommaire=369693](http://www.insee.fr/fr/statistiques/3676599?sommaire=369693)
- (16) Callonnec, G., Gouédard, H., Jolivet, P. (2019). "La contribution climat solidaire", ADEME.
- (17) European Commission (n.d.). "EU Green Deal (carbon border adjustment mechanism)". URL: <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12228-Carbon-Border-Adjustment-Mechanism>
- (18) Opinionway (mai 2020). "OpinionWay pour Max Havelaar- Les Français et la consommation de produits alimentaires". URL: [https://www.opinion-way.com/fr/sondage-d-opinion/sondages-publies/search-result-fr-fr.html?B=&yp=ynlbhg&fbclid=IwAR2AmrmEro2HDYqf-74WKH\\_vCyR4AqeM6pTX0AqtCbmlTEcshTD01LQCw5g&layout=table&savoir-faire\\_=&show\\_category=0&table=nzc](https://www.opinion-way.com/fr/sondage-d-opinion/sondages-publies/search-result-fr-fr.html?B=&yp=ynlbhg&fbclid=IwAR2AmrmEro2HDYqf-74WKH_vCyR4AqeM6pTX0AqtCbmlTEcshTD01LQCw5g&layout=table&savoir-faire_=&show_category=0&table=nzc)
- (19) Commissariat général au développement durable, SDES, I4CE et Onerc (2020). "Chiffres clés du climat- France, Europe et Monde, Édition 2020". URL: <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/chiffres-cles-du-climat-france-europe-et-monde-edition-2020-0>
- (20) Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et Ministère de la Cohésion Des Territoires (Juillet 2019). "Plan de rénovation énergétique des bâtiments". URL: [http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/plan\\_de\\_renovation\\_energetique.pdf](http://www.planbatimentdurable.fr/IMG/pdf/plan_de_renovation_energetique.pdf)
- (21) Observatoire National de la Précarité Énergétique (2019) "Santé et précarité énergétique". URL: [http://www.onpe.org/sites/default/files/onpe\\_fiche\\_sante\\_v3.pdf](http://www.onpe.org/sites/default/files/onpe_fiche_sante_v3.pdf)
- (22) République Française : Service Public. Décret n° 2017-312 du 9 mars 2017 relatif aux caractéristiques du logement décent relative à la solidarité et au renouvellement urbains. URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/9/LHAL1602083D/jo/texte>
- (23) BatiActu (Mai 2020). "Rénovation énergétique : et si la crise du Covid-19 relançait l'ambition ?". URL: <https://www.batiactu.com/edito/initiative-renovons-59467.php>
- (24) Scénario Renovons 2020 (Mai 2020). "Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques en 10 ans". URL: [http://renovons.org/IMG/pdf/sce\\_nario\\_re\\_novons\\_2020\\_vf.pdf](http://renovons.org/IMG/pdf/sce_nario_re_novons_2020_vf.pdf)

## SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

- (1) Nalbone, G., Cicoella, A. & Laot-Cabon, S. (2013). Perturbateurs endocriniens et maladies métaboliques : un défi majeur en santé publique. Santé Publique, vol. 25(1), 45-49, 2013.
- (2) OCDE. (2014). The Cost of Air Pollution: Health Impacts of Road Transport. Éditions OCDE. URL: <https://doi.org/10.1787/9789264210448-en>
- (3) De Lestrade T., Gilman S. (2020). Un Monde obèse. Arte France et Nilaya Production
- (4) Klein T.W. (1993). Stress and infections. J Fla Med Association ; 80(6):409-11.
- (5) De Lestrade T., Gilman S. (2017). Demain, tous crétins ? Arte France et Yuzu Production
- (6) Chattu, Vijay Kumar et al. (2019) The Interlinked Rising Epidemic of Insufficient Sleep and Diabetes Mellitus. Healthcare (Basel, Switzerland) vol. 7,1 37.
- (7) Van den broucke, S. (2017). La littératie en santé : un concept critique pour la santé publique. La Santé en action, n°. 440, p. 11-13
- (8) Devernay M. (2014). Développement neuropsychique de l'adolescent : les étapes à connaître. Réalités Pédiatriques, URL: <http://www.realitéspediatriques.com>
- (9) Ministère de la Santé et des solidarités, Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves", circulaire n°2016-008 du 28-1-2016. URL: [https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo5/MENE1601852C.htm?cid\\_bo=97990](https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo5/MENE1601852C.htm?cid_bo=97990)
- (10) Mcdaid, D. (2014). Investing in health literacy. What do we know about the co-benefits to the education sector of actions targeted at children and young people? World Health Organization Regional Office for Europe.

# SOURCES

- (11) Cicoella, A. (2018). Santé Environnementale Et Maladies Chroniques, Le Coût De L'inaction» Alternatives Économiques. URL : <https://www.alternatives-economiques.fr/sante-environnementale-maladies-chroniques-cout-de-linaction/00086679>.
- (12) Finn, S., O'Fallon, L. (2015). The Emergence of Environmental Health Literacy-From Its Roots to Its Future Potential, Environmental Health perspective.
- (13) Organisation Mondiale de la Santé. (2020). Obésité et surpoids. URL: <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/obesity-and-overweight>
- (14) Assurance Maladie. (2019). Surpoids et obésité de l'adulte : définition, causes et risques URL: <https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/surpoids-adulte/definition-causes-risques>
- (15) Étude Esteban de 2014-2016. Volet Nutrition - Surveillance épidémiologique. (2019). Adéquation aux nouvelles recommandations alimentaires des adultes âgés de 18 à 54 ans vivants en France. Santé Publique France. URL: <https://www.santepubliquefrance.fr/content/download/186844/2320242>
- (16) Gérard M. (2019). L'Assemblée nationale vote l'obligation d'afficher le Nutri-Score sur les publicités pour l'alimentation. Le Monde. URL : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/02/22/l-assemblee-nationale-vote-l-obligation-d-afficher-le-nutri-score-sur-les-publicites-pour-l-alimentation\\_5426950\\_3244.html?fbclid=IwAR2zaDO6LywAKvqyMEdiZ2B7FrKaLdK-vhwhJ1KybOFW\\_OiM9KAyNwFnj28](https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/02/22/l-assemblee-nationale-vote-l-obligation-d-afficher-le-nutri-score-sur-les-publicites-pour-l-alimentation_5426950_3244.html?fbclid=IwAR2zaDO6LywAKvqyMEdiZ2B7FrKaLdK-vhwhJ1KybOFW_OiM9KAyNwFnj28)
- (17) Boseley S. (2020). Chile's drastic anti-obesity measures cut sugary drink sales by 23%. The Guardian. URL : <https://www.theguardian.com/world/2020/feb/11/chiles-drastic-anti-obesity-measures-cut-sugary-drink-sales-by-23>
- (18) Monteiro, C.A., et al. (2019). Ultra-Processed Foods, Diet Quality, and Health Using the NOVA Classification System, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), URL : [www.fao.org/3/ca5644en/ca5644en.pdf](http://www.fao.org/3/ca5644en/ca5644en.pdf).
- (19) ISGlobal. (2020). COVID-19 and the City: How Is the Pandemic Affecting Urban Health? URL : [www.isglobal.org/en/healthisglobal/-/custom-blog-portlet/Covid-19-en-las-ciudades-como-esta-afectando-la-pandemia-a-la-salud-urbana-4735173/0](http://www.isglobal.org/en/healthisglobal/-/custom-blog-portlet/Covid-19-en-las-ciudades-como-esta-afectando-la-pandemia-a-la-salud-urbana-4735173/0).
- (20) Cicoella A. (2013). La planète toxique, extrait du chapitre la ville éclatée. Edition le Seuil Anthropocène.
- (21) Leby A. (2014). Santé urbaine, quand la ville fait mal aux hommes. Tribune publié dans Libération URL : [https://www.liberation.fr/terre/2014/05/01/sante-urbaine-quand-la-ville-fait-mal-aux-hommes\\_100864](https://www.liberation.fr/terre/2014/05/01/sante-urbaine-quand-la-ville-fait-mal-aux-hommes_100864)
- (22) Évaluation des Impacts sur la santé sur le projet de renouvellement urbain "les portes du Vingtième". Action et retour d'expérience. Ville de Paris. URL : [https://territoire-environnement-sante.fr/sites/pnse4/files/fichiers/2019/09/PUBLIQUE\\_Paris\\_EIS\\_Portes\\_20eme\\_V10092019.pdf](https://territoire-environnement-sante.fr/sites/pnse4/files/fichiers/2019/09/PUBLIQUE_Paris_EIS_Portes_20eme_V10092019.pdf)
- (23) Institut Montaigne Seine-Saint-Denis. (2020). Le Covid-19 exalte les inégalités. URL : <https://www.institutmontaigne.org/blog/seine-saint-denis-le-Covid-19-exalte-les-inegalites>
- (24) Askenazy, P., et al. (2013) Pour un système de santé plus efficace. Notes du conseil d'analyse économique, vol. 8, no. 8, pp. 1-12. URL : <https://www.cairn.info/revue-notes-du-conseil-d-analyse-economique-2013-8-page-1.htm>
- (25) Laurent, E. (2015). La social-écologie : une perspective théorique et empirique, Revue française des affaires sociales, no. 1, pp. 125-143. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2015-1-page-125.htm>
- (26) Courrier international. (2020). La France devrait s'inspirer de l'Allemagne et décentraliser. URL : <https://www.courrierinternational.com/article/point-de-vue-la-france-devrait-sinspirer-de-lallemagne-et-decentraliser>
- (27) Ministère de la santé et des solidarités. Stratégie nationale de santé 2018-2022. URL : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier\\_sns\\_2017\\_vdef.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf)
- (28) Ministère de la santé et des solidarités. (2017). Renforcer l'accès territorial aux soins. URL : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces\\_aux\\_soins\\_dp\\_vdef\\_131017.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces_aux_soins_dp_vdef_131017.pdf)
- (29) Agence Régionale de Santé. (2019). Le plan pour renforcer l'accès territorial aux soins, URL : <https://www.ars.sante.fr/index.php/le-plan-pour-renforcer-lacces-territorial-aux-soins-0>
- (30) McMichael, A.J. (2000). La santé en milieu urbain : conséquences de la mondialisation pour les pays en développement. Article publié en anglais dans Bulletin of the World Health Organization, 78 (9) : 1117-1126. URL: [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/74839/RA\\_2001\\_4\\_53-61\\_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/74839/RA_2001_4_53-61_fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- (31) Hôpitaux universitaires de Marseille. Définition du concept de « Prévention en Santé Publique ». URL : <http://fr.ap-hm.fr/sante-prevention/definition-concept>
- (32) Insee. (2019). Définitions. Quartiers prioritaires de la politique de la ville. URL : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114>

# SOURCES

- (33) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Thématique Santé-Environnement. URL : <https://www.anses.fr/fr/thematique/sant%C3%A9-environnement>
- (34) Host, S., et Telle-Lamberton M. (2014). Territoires, incubateurs de santé ? Les Cahiers de l'IAU ÎdF n° 170-171. URL : [https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_1101/](https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1101/)
- (35) Rapport Flajolet Annexe 1. La prévention : définitions et comparaisons. URL : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/annexes.pdf>
- (36) Officiel Prévention. (2015). Santé et Sécurité au Travail. Dossier CHSCT : La notion d'exposome professionnel, URL : [http://www.officiel-prevention.com/formation/formation-continue-a-la-securite/detail\\_dossier\\_CHSCT.php?rub=89&ssrub=139&dossid=536](http://www.officiel-prevention.com/formation/formation-continue-a-la-securite/detail_dossier_CHSCT.php?rub=89&ssrub=139&dossid=536)

## VILLES ET TERRITOIRES

- (1) Statista (2018). Population urbaine France 2005-2018. URL : <https://fr.statista.com/statistiques/473802/part-population-urbaine-france/>
- (2) ADEME (2018). *Le Fonds Économie Circulaire*. URL : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/fonds-economie-circulaire>
- (3) Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (2017). *Les Démarches de Participation Citoyenne ? Boîte à Outils*. URL: <https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/boite-outils-demarches-participation.pdf>
- (4) Architecteo (2020). Prix Rénovation Maison : Coût Moyen au m2 d'une Rénovation. URL : <https://architecteo.com/cout-renovation-maison.html>
- (5) Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (2019). Économie de la Construction. URL : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/economie-de-la-construction>
- (6) Démarche ÉcoQuartier (2020). Le référentiel ÉcoQuartier. URL : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/20-engagements/referentiel/>
- (7) Canal Architecture (2017). *Construire Réversible*. URL: <https://canal-architecture.com/sites/default/filesystem/files/publications/construire-reversible-555/201704construire-reversible.pdf>
- (8) Louvet, N. (2006). La concertation productive : un autre regard sur la démocratie participative à travers les PDU. *Transports urbains*, 109(1), 19-22.



# MEMBRES

**Présidents et Fondateurs de Déclic : Lou GARCIA et Ulysse ROBACH**

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

**Coordinatrices : Katharina BAEUMLER, Juliette LEBOURG et Charlotte PETER**

- Kristiyan BEGAZHEV
- Paola COLLADO
- Thibaud DELPLANCKE
- Cloé DUGRILLON
- Maria Giulia GADESENESE
- Diego GARCIA-VEGA
- Laëtitia GIRAUD
- Heloïse GRIMONPONT
- Chloé HOUSSIN DE SAINT LAURENT
- Marta MASSERA
- Julia MLODZINSKI
- Eva MOREL
- Gaëtan DU PELOUX DE SAINT ROMAIN
- Rose VENNIN
- Marie WANIOWSKI

## ÉNERGIE

**Coordinateurs : Haya CHEMAITILLY et Louis DELAGE**

- Amel AHMED-BOUDOUDA
- Andreas BUDIMAN
- Carla BENAUGES
- Johan BRACHT
- Laura CAMARUT
- Maylis CASTELEYN
- Baudouin DE HEMPTINNE
- Camille EXARE
- David GLOTIN
- Jules GUIBERT
- Julián MARTINEZ
- Romane MESSAC
- Helena MICHALKE
- Victoria MONTENEGRO
- Sara OCTENJAK
- Ni Made Dwi SASTRIANI
- Alexios SIMINTZIS
- Alexandre SMARS

## BIODIVERSITÉ ET ESPACES NATURELS

**Coordinateurs : Eve ISAMBOURG et Hugo VAULET**

- Louise AL-HAKKAK
- Sarah BATELLIER
- Dominique CHEB TERRAB
- Cyrielle GOLDBERG
- Caroline LAMPS
- Apolline LOUVERT
- Marine LUX
- Jasmine MAGNIER-SLIMANI
- Sophia MILUSHEVA
- Benoit OLRÉ
- June VERGÉ-KEMP

## SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

**Coordinatrices : Lola CHUPIN et Cecilia PERA**

- Laura BARROSO
- Michelle BASSIL
- Lisa BOSTVIRONNOIS
- Elsa COURRÈGES
- Nathalie DUBLER
- Louise ESCUDIER
- Louise FAURE
- Emma LACOMBE
- Ellen LEDGER
- Noa ROQUE
- Daniela SULEYMANOVA
- Sheima TEFRIDJ

# MEMBRES

# REMERCIEMENTS

## VILLES ET TERRITOIRES

**Coordinateurs : Emma DAHAN et Adriaan RADEMAKER**

- Hugo d'ASSENZA-DAVID
- Inès BAUDRY
- Jose Pablo CASTRO SALAZAR
- Massimo COLONNA
- Marion FOREST
- Mathilde FRAISSE
- Eren KURKLU
- Karine LE CONSTANT
- Doriane MOLLARD-MINNEBOIS
- Mathilde MOUSSON
- Shrishty PALLAV
- Eva SAHORES
- Kristina SOKOURENKO
- Erisa TAKEDA

**Nous remercions chaleureusement pour leur appui :**

- Charlotte HALPERN, Dr. Chercheuse titulaire, Sciences Po, Centre d'études européennes et de politique comparée (CEE), Paris.
- Shivsharan SOMESHWAR, Professeur, Chaire Européenne pour le Développement Durable et la Transition Climatique, Science Po.
- Juliette SEBAN, Responsable transition écologique de Sciences Po
- Sébastien THUBERT, Directeur de la Vie de Campus et de l'Engagement
- Clémence JAMET, Coordinatrice de la Vie Associative du Campus de Sciences Po Paris

**Nous remercions aussi grandement pour le développement du site web et le design du rapport final**

- Marion DENES, Graphiste
- Corentin GIRAUD, Ingénieur informatique

## COMMUNICATION

- Florine AUBOIRE
- Inès BAUDRY
- Emma DAHAN
- Thibaud DELPLANCKE
- Laetitia GIRAUD
- Léa HERMANGE
- Isabelle LAFAILLE
- Juliette LEBOURG
- Eva MOREL
- Hugo VAULET

# REMERCIEMENTS

**Nous tenions à remercier tout particulièrement les personnes suivantes pour leur aide et leurs précieux conseils :**

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

- Frédéric AMIEL, Chercheur, Biodiversité et Chaînes Globales de Valeur, IDDRI
- Reinhard BÜTIKOFER, Député du Parlement Européen, parti Les Verts/ALE
- Nicole DARMON, Directrice de Recherche à l'INRAE, UMR MOISA Montpellier, Experte en Nutrition et Santé Publique, et Spécialiste de l'alimentation des populations défavorisées et de l'alimentation durable
- Patrick MESSERLIN, Professeur d'Économie, Sciences Po et Directeur, Groupe d'Économie Mondiale (GEM), Sciences Po
- Bertrand NOIRET, Responsable conseil, Fermes d'Avenir
- Xavier POUX, Consultant-chercheur ASca et chercheur associé, IDDRI
- Sébastien TREYER, Directeur général, IDDRI

## BIODIVERSITÉ ET ESPACES NATURELS

- Luc ABBADIE, Professeur, Sorbonne Université, Chercheur, département «Diversité des communautés et fonctionnement des écosystèmes» et Directeur, Institut d'écologie et des sciences de l'environnement (iEES) Paris
- Yann AGUILA, Professeur de droit public, Sciences Po, Président de la Commission Environnement, Club des Juristes et Avocat à la cour, Cabinet Bredin Prat
- Nathalie DE POMPIGNAN, Ancien membre de l'équipe Cousteau, Experte en sciences écologiques, UNESCO et Maître de conférences, Sciences Po.
- Colin FONTAINE, Écologue, chercheur au CNRS et au Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation au Muséum d'Histoire Naturelle, coordinateur du Sipoll.
- Julien ROCHETTE, Juriste spécialisé dans les questions marines et côtières, coordinateur à l'IDDRI du programme Océans et zones côtières. Maître de conférences à Sciences Po Paris.

## ÉNERGIE

- Marc-Antoine EYL-MAZZEGA, Directeur, Centre Énergie & Climat de l'Ifri
- Vincent JACQUES-LE-SEIGNEUR, Président, Observ'ER, Directeur Général, Fondation Energies pour le Monde et Enseignant à Sciences Po
- Michel NOUSSAN, Chercheur associé, Fondazione Eni Enrico Mattei et Enseignant associé à Sciences Po PSIA
- Cédric PHILIBERT, Expert énergie climat et ancien analyste sénior, Agence internationale de l'Énergie

## SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

- André CIOLELLA, Président de Réseau Santé Environnement et Enseignant à Sciences Po
- Eloi LAURENT, Chercheur à l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) et Enseignant à Sciences Po
- Daniel NIZRI, Personnalité qualifiée au Conseil National de l'Alimentation et Inspecteur général des affaires sociales

## VILLES ET TERRITOIRES

- Charles DAUBAS, Urbaniste
- Jean-François LUCAS, Sociologue, Expert Ville Numérique chez Chronos
- Bruno MAGNIER, Directeur de l'Urbanisme et de l'Aménagement à la Métropole de Grenoble-Alpes
- Michel NOUSSAN, Chercheur associé, Fondazione Eni Enrico Mattei et Enseignant associé à Sciences Po PSIA
- Giacomo PARRINELLO, Professeur Adjoint d'Histoire de l'Environnement à Sciences Po

